

NATION ET RELIGION :

l'exemple de l'Iran et de l'islam chiite

Mémoire de géopolitique

du Commandant Alain RAVOYARD

dans le cadre de l'étude dirigée "Nations et nationalismes"

Directeur : M. Pierre SERVENT
Ancien journaliste du Monde
Directeur de communication de Vivendi Water

Avril 2001

Sommaire

Partie I

APPROCHE HISTORIQUE

Les facteurs historiques de l'Iran
Les facteurs historiques du chiisme duodécimain
Convergence

Partie II

POINTS DE REPERE ACTUELS

Les caractéristiques de la situation actuelle
L'analyse des circuits de pouvoir
Les grandes lignes de la politique extérieure

Partie III

EVOLUTION ET SYNTHESE

Le devenir du chiisme duodécimain
L'avenir de l'Iran
Conjonction des deux dynamiques

Table des matières

	Page
Préambule – Exposé de la problématique	5
Partie I : Approche historique	6
A. Les facteurs historiques de l’Iran	6
La Perse antique : une très ancienne civilisation	6
Les dominations arabe, turque et mongole : le ciment de la nation	7
Les interventions européennes : la renaissance du nationalisme	8
La période des Révolutions : la recherche d’une souveraineté	10
B. Les facteurs historiques du chiisme duodécimain	12
Le sens du martyr et la défense des opprimés	12
Un terreau favorable au développement du chiisme	13
Une religion eschatologique et universaliste	14
La nécessité d’un clergé structuré	15
La politisation de la religion	16
C. Convergence	16
Une Révolution nationale confisquée par un islam politique	16
L’exacerbation du nationalisme par le sentiment religieux	17
La priorité donnée au prosélytisme religieux	18
Partie II : Points de repère actuels	19
A. Les caractéristiques de la situation actuelle	19
Une République et une Constitution islamiques	19
La compétition religieuse internationale	20
B. L’analyse des circuits de pouvoir	21
Le Velayat e-Faqih	21
Des luttes d’influence impitoyables	22
Les institutions para-étatiques et gouvernementales	23
C. Les grandes lignes de la politique extérieure	24
La volonté de puissance régionale	24
Une politique étrangère contrastée	26
Le soutien au chiisme mondial	27
Partie III : Evolution et synthèse	28
A. Le devenir du chiisme duodécimain	28
La querelle relative au Guide de la Révolution	28
La compétition avec les Grands ayatollahs	28
La vocation universaliste	29
Le soutien à l’islamisme radical	30

B. L'avenir de l'Iran	31
La normalisation des relations internationales	31
La libéralisation du régime	31
Aucune alternative politique crédible	32
C. Conjonction des deux dynamiques	33
Une évolution politique incertaine	33
La crise politico-religieuse	33
L'opposition irréductible au processus de paix en Palestine	34
Conclusion	35
Annexes	
Le concept de nation	36
Données générales sur l'Iran	37
Implantation du chiisme dans le monde	40
Carte de la Perse antique	42
Carte de l'Iran actuel	43
Les Imams et les embranchements du chiisme	44
Définitions et termes spécifiques	45
Fatima, fille du Prophète	48
Biographie de Khomeiny	49
Biographie de Khameneï	51
Le Velayat e-Faqih	52
Les structures institutionnelles	54
Biographie de Khatami	57
Bibliographie	58

PREAMBULE – PROBLEMATIQUE

De tous les facteurs sociologiques caractérisant une communauté humaine, il en est deux qui ressortent du domaine spirituel : le sentiment national, expression de la nation telle qu'elle a été définie par Ernest Renan (cf. annexe 1), et l'appartenance religieuse.

Ces deux facteurs présentent des aspects à la fois individuels et collectifs, le second aspect prenant appui sur le premier pour façonner la société. Par ailleurs, les deux facteurs national et religieux, notamment depuis le XIX^{ème} siècle, ont pu, selon les circonstances, soit se trouver en concurrence, soit au contraire s'épauler, la croyance religieuse venant, par exemple, participer au renforcement de l'unité nationale.

Il en va ainsi de l'Iran (cf. annexe 2), vieil Etat-nation millénaire. On a vu se créer dans ce pays, au fil des siècles, une entité sociologique présentant tous les attributs d'une nation : territoire marqué, langue spécifique, culture originale, destin commun. La nation iranienne est donc bien une réalité, qui s'appuie sur le diptyque habituel population/Etat. Si cet Etat a pu prendre des formes différentes selon les époques (monarchie divine sous l'Empire, gouvernement nationaliste de Mossadegh, théocratie depuis 1981), il n'en a pas moins toujours eu une légitimité reconnue par une grande partie de la population.

Un second facteur d'unité sociale est venu compléter le sentiment national : l'appartenance religieuse, en l'occurrence l'islam chiite duodécimain. Cette branche particulière de l'islam est implantée en Iran depuis si longtemps qu'elle a parfois été confondue avec ce pays par les observateurs extérieurs. Pourtant, cela n'est que partiellement exact, d'une part parce que tous les Iraniens ne sont pas chiites, d'autre part parce que le chiisme est implanté dans d'autres parties du monde (cf. annexe 3), même si l'analyse historique et culturelle montre que cette religion ne pouvait que trouver un terreau très favorable d'expansion en Perse.

Depuis vingt ans, l'amalgame fort entre la nation iranienne et le chiisme connaît un paroxysme, la Révolution islamique ayant mis les rênes de l'Etat dans les mains quasi-exclusives des dignitaires religieux. Cet acmé se prolonge encore aujourd'hui de manière affirmée mais connaît toutefois des soubresauts provoqués, pour une bonne part, par l'aspiration d'une partie de la population, en particulier la jeunesse, aux réformes politiques et économiques. Aussi est-il intéressant d'étudier cette dichotomie nation/religion, afin de prévoir comment va évoluer la situation géopolitique en Iran.

L'ambition de ce mémoire est de tenter de répondre à la problématique suivante : en Iran, du sentiment national ou de la sensibilité religieuse, quel est l'élément dominant ? Autrement dit, qui l'emporte, du drapeau ou du Livre ?

Pour ce faire, il nous faut d'abord observer les phénomènes historiques ainsi que leur point de rencontre ; ensuite analyser la situation actuelle, notamment à travers le fonctionnement des circuits de pouvoir ; enfin dégager les dynamiques induites afin d'en déduire une perspective géopolitique, puisque du résultat de la prépondérance de l'un ou l'autre des deux facteurs dépendra l'avenir du pays, par conséquent celui de la région et, dans une certaine mesure, en raison du poids de l'Iran sur la scène internationale, celui du monde.

PREMIERE PARTIE

APPROCHE HISTORIQUE

A. LES FACTEURS HISTORIQUES DE L'IRAN

Il ne s'agit pas ici de faire une chronologie historique de l'Iran mais bien de chercher, à travers les faits marquants de son Histoire, comment a pu se constituer, grandir et se confirmer une nation iranienne caractérisée et unique.

◆ LA PERSE ANTIQUE : UNE TRES ANCIENNE CIVILISATION (cf. carte en annexe 4)

Les premiers peuples sédentaires apparaissent sur le plateau iranien environ 5000 ans avant notre ère. Les Elamites, peuple de montagnards possédant une écriture cunéiforme, font de Suse leur capitale et établissent les premières fondations d'un Empire¹, occupant la vallée du Tigre au nord-ouest, les chaînes du Zagros au nord et une partie du littoral du golfe Persique au sud. Dès cette époque apparaît une constante de l'Histoire de la Perse : la divination du souverain. Cet Empire disparaît sous les coups du roi babylonien Nabuchodonosor 1^{er}.

Au VII^{ème} siècle av. J.C., la dynastie Achéménide s'impose parmi les tribus perses. Son premier grand représentant, Cyrus le Grand², unifie les Perses et les Mèdes et établit sa capitale à Ectabane. Il s'attaque avec succès aux colonies grecques d'Asie mineure, en 546, prend Babylone en 539 et agrandit également son Empire vers l'est, jusqu'à Daria.

Son successeur Darius 1^{er}³ se heurte aux Scythes et surtout au monde grec, annexant la Thrace et obtenant du roi de Macédoine la reconnaissance de sa suzeraineté, mais il est battu par Athènes lors de la bataille de Marathon, en 490. C'est sous son règne que l'Empire perse trouve ses frontières naturelles : la mer Caspienne, le Caucase et la mer Noire au nord ; la mer Méditerranée et l'Egypte à l'ouest ; le golfe Persique au sud. Suit une période de revers militaires puisque Xercès⁴, après avoir écrasé Sparte aux Thermopyles et incendié Athènes, est battu lors de la bataille navale de Salamine, en 480, puis de nouveau à Platée. La Perse doit alors abandonner toutes ses possessions en Asie

¹ Il furent surnommés « les grandisseurs d'Empire ».

² Il règne de 559 à 530 sous le nom perse de Kûrach II.

³ Il règne de 521 à 486 sous le nom perse de Dâryav.

⁴ Il règne de 486 à 465.

mineure. Finalement, le règne d'Ataxercès 1^{er}⁵ voit le déclin de l'Empire achéménide, qui est consommé en 330 avec la mort de son dernier roi, Darius III⁶.

En 334, Alexandre franchit l'Hellespont avec 40 000 hommes ; les phalanges macédoniennes l'aident à conquérir et garder l'Empire jusqu'en 323, date de sa mort. Le séculaire affrontement entre Grecs et Perses, entre monde de la Cité et monde de l'Empire, aboutit à une symbiose des deux civilisations. La division de l'Empire en trois parties amène la création, en Perse, de la monarchie Séleucide, en 312, sous l'impulsion de Séleucos 1^{er}, satrape de Babylone, qui disparaîtra avec la conquête romaine à l'ouest et l'arrivée de la dynastie parthe des Arsacides à l'est, en 250.

En 224 ap. J.C., une nouvelle dynastie, celle des Sassanides, conteste le trône aux Arsacides, notamment avec la figure de Châpûhr 1^{er}, qui conquiert en premier lieu Peshawar, la vallée de l'Indus et la Bactriane, puis Antioche et Edesse. Son règne, qui prend fin en 272, est marqué par des luttes religieuses : les Sassanides créent une sorte d'Eglise d'Etat -zoroastrienne- et renforcent la centralisation administrative. Le centre de leur Empire se situe en Mésopotamie et leur capitale est Séleucie-Ctésiphon, une ville qui se situe déjà en territoire arabe et non plus iranien. Après une expansion considérable et un rayonnement culturel certain, l'empire sassanide disparaît au bout de quatre siècles, en 652, sous la double attaque de Byzance et de l'islam.

De cette époque lointaine mais prestigieuse, les Iraniens contemporains tirent une fierté prononcée qui fait naître le sentiment d'appartenir à une nation millénaire, ayant de plus dominé tout le Moyen-Orient. Il est également à relever que la distinction entre l'Iran et l'Irak actuels n'existe pas encore, le Chatt al-Arab se révélant être plus un trait d'union qu'une véritable barrière géographique.

◆ LES DOMINATIONS ARABE, TURQUE ET MONGOLE : LE CIMENT DE LA NATION

Sous le califat d'Omar⁷, les Arabes musulmans entreprennent et réussissent la conquête de l'Empire sassanide. L'ancienne religion zoroastre ne peut résister à la force de l'islam et est de moins en moins pratiquée. Alors que Moawiya, ancien secrétaire du Prophète, fonde la dynastie des Omeyyades, les populations du plateau iranien prennent le parti d'Ali, gendre de Mahomet. Si l'Empire des califes omeyyades, basé à Damas, est centré sur d'anciennes provinces byzantines, les Abbassides choisissent, à partir de 750, Bagdad pour capitale et sont très influencés par la culture des Sassanides, dont ils adoptent le mode de vie. Puis des dynasties locales, comme les Saffarides (863-902) et les Samanides (874-1000), s'émancipent de la tutelle abbasside, essentiellement dans la partie orientale du royaume. Les Buyides, sortes de « maire du palais » ayant adopté le chiisme, règnent sur Bagdad de 945 à 1055.

À partir du XI^{ème} siècle, les Turcs Seldjoukides, sunnites, envahissent le nord de la Perse et prennent Bagdad. Ils règnent jusqu'à la fin du XI^{ème} siècle sur un territoire dont les frontières correspondent globalement à celles de l'ancien Empire perse, mais les Croisades

⁵ Il règne de 465 à 424.

⁶ Il ne règne que cinq ans, de 335 à 330.

⁷ Deuxième des quatre premiers califes de l'islam (les « bien guidés »), il règne entre 634 et 644.

et la création d'États latins en Orient, ajoutées aux révoltes internes des populations du Khorezm au nord-est et des Ayyubides en Asie mineure, mettent fin à leur domination.

Au début du XIII^{ème} siècle, les Mongols de Gengis Khan, en 1220, puis de Tamerlan, en 1381, déferlent à leur tour sur la Perse et bâtissent un immense empire ayant pour centre Samarkand. Après la mort de leur chef, les Timurides parviennent à se maintenir uniquement sur le centre et le nord de la Perse, jusqu'en 1517, favorisant une renaissance culturelle avec le développement d'une littérature « nationale » et l'introduction de techniques et de thématiques artistiques venues d'Extrême-Orient.

Au XIV^{ème} siècle, une partie de l'Azerbaïdjan est dominée par des descendants d'Ali, les Safavides. L'un d'entre eux, Ismaïl I^{er}, se fait proclamer chah de Perse en 1501 et, après avoir éliminé les Turkmènes de la région, entreprend d'édifier un vaste empire qui, dans les premières années du XVI^{ème} siècle, s'étend de l'Azerbaïdjan au golfe Arabo-Persique et de l'Irak aux confins de l'Elbourz. S'appuyant sur la religion, élément unificateur, les Safavides font du chiisme la religion nationale et construisent un État prospère.

Le règne d'Ismaïl I^{er} est marqué par la lutte contre les Turcs Ottomans, qui occupe ses successeurs et ne s'achève qu'avec la prise de Bagdad, en 1623, par le chah Abbas I^{er}. Le royaume safavide est alors à son apogée politique et culturelle : les premières relations commerciales avec la Compagnie britannique des Indes orientales sont établies, des monuments grandioses sont construits à Ispahan, la capitale. Mais ses successeurs se montrent incapables de poursuivre son œuvre. Si son influence culturelle demeure forte dans l'Inde moghole, au sein de l'Empire ottoman et jusqu'en Europe, le pays est miné par des conflits internes entre chiites et sunnites et, en 1722, les tribus afghanes sunnites pillent Ispahan⁸.

Cette période d'invasions est très importante pour la construction de la nation iranienne, puisqu'elle permet à la population de s'affirmer contre des forces d'agression extérieure, de s'enrichir de leurs apports, notamment orientaux, et donc de construire une identité propre. De plus, c'est l'époque de l'assimilation de l'islam, mais dans une forme différente de celle du monde arabe ou turc. C'est en quelque sorte la renaissance de l'Iran, sur le socle de l'héritage antique, et la transition vers l'Iran moderne.

◆ LES INTERVENTIONS EUROPEENNES : LA RENAISSANCE DU NATIONALISME

Au XVIII^{ème} siècle, Nader, un chef de bande originaire du Khorassan⁹, lève une armée nationale contre les Afghans. Couronné shah en 1736, il poursuit une campagne triomphale de conquêtes territoriales qui le mène jusqu'à Delhi, en 1739, au Turkestan et au khanat de Boukhara, qui est vassalisé. Ses descendants, les Zends, connaissent une période de paix et de prospérité mais leur dynastie est renversée par un chef d'ascendance turco-mongole, Agha Muhammad Chah, qui fonde la dynastie Kadjar.

⁸ A cette occasion, de nombreux dignitaires chiites se réfugient dans les villes irakiennes de Najaf et Karbala.

⁹ Région de l'est de l'Iran.

Après avoir installé sa capitale à Téhéran, ce dernier entreprend de prendre la Géorgie passée sous domination russe et de pacifier le Khorassan. Mais son assassinat, en 1797, sonne le déclin de l'Iran et ouvre le champ libre aux Européens, en premier lieu aux Russes, dont l'expansion vers le sud est motivée par la recherche de débouchés maritimes, ainsi qu'aux Anglais, qui occupent rapidement une place prépondérante dans le commerce et les finances du pays.

En 1828, l'Iran perd ses provinces du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan du Nord) au profit de la Russie, puis le Chatt al-Arab au profit de l'Empire ottoman, en 1847. Les Britanniques, battant les Iraniens en 1856-1857, les forcent à évacuer l'Afghanistan et à reconnaître l'indépendance de ce pays. Durant les années 1880, les Russes établissent peu à peu une sphère d'influence au nord de l'Iran tandis que les Britanniques obtiennent le contrôle du golfe Arabo-Persique.

En 1900, la Russie prend le contrôle des douanes iraniennes en échange de prêts financiers. Un an plus tard, les Britanniques obtiennent une concession de soixante ans pour exploiter les ressources pétrolières. La rivalité entre les deux pays ne s'apaise qu'en 1907, lors de la signature d'un accord rendu nécessaire par l'Entente cordiale : les frontières de l'Iran sont alors fixées (cf. annexe 5) et des zones d'influences attribuées. Le nord-ouest échoit aux Russes, le sud-est aux Britanniques, le centre restant neutre.

En 1906, un mouvement nationaliste, formé peu auparavant en réaction à cette mainmise étrangère sur le pays et réclamant l'instauration d'un gouvernement constitutionnel face à la faiblesse des souverains iraniens, force le shah Muzaffar al-Din à réunir le premier Parlement (Majlis), qui promulgue une Constitution libérale faisant mention des droits de la nation perse. Son successeur, Mohammed Ali Mirza, jugé trop absolutiste, est déposé au profit de son fils Ahmad Chah, âgé de douze ans. La déliquescence de l'Etat est alors totale puisque, en 1911, c'est à un financier américain, William Morgan Shuster, qu'est confiée par le Majlis la tâche de réformer les finances nationales.

Cette situation d'affrontement entre Britanniques, Russes et Ottomans pour le contrôle des gisements de pétrole, ainsi que la tentative britannique d'établir un protectorat sur le pays, renforce la création de nombreux mouvements nationalistes. L'un d'eux permet à Reza Khan, commandant de cosaques iraniens, de renverser le dernier des Kadjar, en 1921, et de se faire couronner shah, en 1925, fondant la dynastie Pahlevi. C'est sous son règne que la Perse devient officiellement l'Iran, en 1934¹⁰. Alors que les infrastructures et l'administration sont modernisées, la société est remodelée par un vaste programme d'occidentalisation¹¹ et les concessions pétrolières sont renégociées, l'Iran percevant dorénavant des redevances sur les bénéfices.

Durant la Seconde Guerre mondiale, après que l'Iran eut été envahi par la Grande-Bretagne et l'URSS, en août 1941, dans le but de protéger les gisements pétroliers d'une éventuelle emprise allemande, Reza Chah doit abdiquer en faveur de son fils, Mohammed Reza Chah, en raison de ses sympathies pour l'Axe. A l'issue de la guerre, l'Iran signe la charte des Nations Unies à San Francisco, le 26 juin 1945, devenant l'un des membres fondateurs de cette organisation.

¹⁰ Le terme Iran signifie « notre pays » en langue perse et était déjà usité localement avant cette date.

¹¹ En particulier, le nouveau statut de la femme abolit le port du tchador.

En 1945, les provinces d'Azerbaïdjan et du Kurdistan, sous contrôle soviétique, se soulèvent contre l'Iran et proclament leur autonomie. L'URSS empêche l'Iran de réprimer cette insurrection, cependant que les Britanniques refusent de quitter leur zone d'occupation. A l'issue de longues négociations, le 2 mars 1946, les deux pays se retirent et l'ordre est rétabli.

Après la guerre, l'Iran refuse d'exploiter ses ressources pétrolières avec l'Union soviétique et accepte une aide américaine. Le choix fait par Mohammed Reza Chah en faveur du camp occidental se traduit, en 1949, par l'interdiction du parti communiste iranien (Toudeh), jugé prosoviétique. Mais la question du pétrole fait ressurgir l'agitation nationaliste. Après l'assassinat, le 7 mars 1951, du Premier ministre, le général Ali Razmara, par un nationaliste, le Majlis décide de nationaliser l'industrie pétrolière. Mohammed Mossadegh, chef d'une coalition de groupes nationalistes¹² et partisan de la nationalisation du pétrole, reçoit la confiance du Parlement et accède au poste de Premier ministre, soutenu par un ayatollah, Kachani. Il refuse les propositions des États-Unis, de la Banque mondiale et de la Cour internationale de Justice et demande, en 1952, les pleins pouvoirs et le contrôle de l'armée. Malgré son hostilité, le shah doit finalement s'incliner. Au début de l'année 1953, le Parlement prolonge d'une année les pouvoirs dictatoriaux de Mossadegh, qui exige alors que le shah soit privé de ses pouvoirs, les deux hommes s'opposant sur la question du pétrole. Le Premier ministre, démis de ses fonctions le 13 août, refuse de se retirer et des affrontements opposent pendant plusieurs jours ses partisans aux royalistes. Ces derniers, soutenus par l'armée, la police et la CIA, obtiennent le contrôle de Téhéran et arrêtent Mossadegh qui est condamné, le 2 décembre, à un an et demi d'emprisonnement pour rébellion. Les négociations conduites entre le gouvernement iranien et les représentants des compagnies, à partir de 1954, aboutissent à un accord, en 1958, garantissant à l'Iran 75% des profits. Réinstallé sur le trône avec l'aide des États-Unis, Mohammed Reza Chah se rapproche de ce pays : en mars 1959, il signe un accord de défense avec Washington, puis reconnaît Israël en 1960. Cette décision envenime ses relations avec la Ligue arabe, qui décide d'étendre à l'Iran le boycott lancé contre les partenaires commerciaux de l'État hébreu.

Cet épisode laisse dans l'imaginaire collectif de la nation iranienne le sentiment d'avoir été victime de l'impérialisme étranger, notamment américain. Apparaît également la rupture de confiance entre le peuple et le shah, à qui il ne sera jamais pardonné l'appel à la CIA pour chasser le gouvernement nationaliste de Mossadegh. Enfin, si l'on voit se forger la nation iranienne moderne, on assiste également à un ensemble de mouvements centrifuges, sources de tensions géopolitiques encore potentiellement présentes aujourd'hui (problème kurde en particulier).

◆ LA PERIODE DES REVOLUTIONS : LA RECHERCHE D'UNE SOUVERAINETE

En 1962, Mohammed Reza lance une réforme agraire, connue sous le nom de « Révolution blanche », qui rencontre l'opposition résolue de certains groupes

¹² Rassemblés dans un Front national.

religieux et conservateurs, opposés à ce programme de redistribution des terres et à l'émancipation des femmes¹³. Au cours des années 1960, outre ce programme foncier, le shah étend les réformes à l'industrie et favorise les exportations, le niveau de vie de la population s'accroissant rapidement. Mais le régime devient de plus en plus autoritaire¹⁴, entraînant des mouvements de protestation, surtout de la part des associations islamistes, durement réprimés par la police politique, la SAVAK.

Au début des années 1970, l'Iran resserre ses liens avec le bloc arabe, à l'exception de l'Irak¹⁵. Mais de nombreux opposant au shah s'entraînent à la guérilla urbaine dans les camps palestiniens du Liban. En 1978, éclatent des émeutes d'une rare violence dans plusieurs villes iraniennes. La parution d'un article injurieux pour l'Imam Khomeiny dans le quotidien Ettelâ'ât, le 7 janvier, provoque la réaction des étudiants en théologie de Qom et la répression par la SAVAK, puis des manifestations populaires de masse¹⁶, sous l'impulsion des représentants à Téhéran de Khomeiny, les ayatollahs Taleghani et Behesti, l'hodjatoleislam Rafsandjani et M. Bazargan. Le pays est entraîné dans la guerre civile et le shah contraint à l'exil, mettant ainsi fin à un règne de trente-sept ans. Le 1^{er} février 1979, l'ayatollah Khomeiny revient triomphalement à Téhéran, depuis son exil français. Après quelques jours de guérilla urbaine, l'armée rend les armes et le premier ministre, Chapour Bakhtiar, quitte le pays.

Le qualificatif d'islamique appliqué, dès le début, à la Révolution, est mal choisi. Il est en effet indéniable que cette révolution participe également de la longue tradition nationaliste du pays, dont elle reprend les actions violentes, le goût des hommes providentiels et surtout le rejet de toute ingérence étrangère. Par-delà les différences idéologiques, elle rassemble des groupes sociologiques dont l'une des motivations communes est bien de chasser celui qui leur apparaît, entre autres, comme le représentant de l'étranger et le défenseur de valeurs occidentales étrangères à la culture iranienne¹⁷. Parmi ces groupes, on trouve certes des islamistes, tels Ali Shariati, Abol Hassan Bani Sadr ou Sadeq Gotzadeh, mais aussi des mouvements politiques nationalistes, comme le Mouvement pour la Liberté en Iran¹⁸ (MLI), fondé par des mossadequistes de sensibilité religieuse¹⁹, dont sont issus les Moudjahiddines du Peuple de Massoud Rajavi, mouvement appelant à un islam laïc associé à une certaine forme de socialisme scientifique. Il se trouve cependant que ces mouvements libéraux-nationaux ont été trop affaiblis par le régime impérial pour être en mesure de s'opposer à la montée en puissance des mouvements islamistes. D'autres mouvements, comme les Fedayins du Peuple ou le Parti communiste (Toudeh), ne réussiront pas à donner à la Révolution le caractère marxiste-léniniste qu'ils souhaitent.

¹³ Le clergé chiite est propriétaire de nombreuses terres agricoles et est également très lié aux milieux conservateurs. C'est à cette époque que Ruhollah Khomeiny commence à s'opposer au shah.

¹⁴ Ainsi la création d'un parti unique, le parti de la Résurrection nationale (Rastâkhiz e-Iran), verrouille la vie politique.

¹⁵ En raison du contentieux territorial portant sur le Chatt al-Arab ainsi que sur plusieurs îles du golfe Arabo-Persique. Toutefois, les deux pays mettront temporairement fin à leur différend en signant un accord, en mars 1975.

¹⁶ La manifestation des 10 et 11 décembre, dates anniversaires de la bataille de Karbala, rassemble plus d'un million de personnes.

¹⁷ D'ailleurs le premier Premier ministre, M. Mehdi Bazargan, est un laïc.

¹⁸ Ce parti sera interdit par le pouvoir islamique en 1991.

¹⁹ Dont MM. Mehdi Bazargan et Yadollah Sahabi, et l'ayatollah Taleghani.



B. FACTEURS HISTORIQUES DU CHIISME DUODECIMAIN

Notre but n'est pas ici de mener une étude théologique du chiisme. Néanmoins, sa particularité au sein de l'islam, qui explique d'ailleurs grandement son succès en Iran, nécessite un rappel de sa genèse et des points forts de son évolution.

◆ LE SENS DU MARTYR ET LA DEFENSE DES OPPRIMÉS

La mort du prophète Mahomet, le 8 juin 632 de notre ère, laisse un grand vide spirituel au sein de la toute jeune communauté musulmane. Dirigeant naturel de la communauté religieuse qu'il avait créée, il ne semble pas avoir désigné de successeur²⁰. Il en est de même sur le plan du pouvoir temporel, même si ce terme ne doit pas être pris dans son acception moderne ou occidentale ; en effet, Mahomet n'a pas régné comme un roi, mais plutôt comme un arbitre entre les différentes tribus bédouines. Aussi la désignation comme calife d'Abou Bakr, le beau-père de Mahomet, semble bien relever plus de ce pouvoir temporel que d'une véritable sensibilité religieuse, même si celui-ci assoiera définitivement le culte musulman en mettant fin aux tentatives de succession de type prophético-charismatique alors présentes dans la péninsule arabique.

Pourtant, en 656, Ali réussit à obtenir la succession, après Abou Bakr, Omar et Othman, malgré l'opposition acharnée d'Aïcha, la jeune veuve de Mahomet. Ses plus fidèles partisans sont alors les guerriers arabes fixés dans le camp militaire de Koufa, sur l'Euphrate, et qui sont le fer de lance de la conquête islamique dans l'est iranien. Mais Ali se révèle incapable d'assurer la cohésion de la communauté : le gouverneur de Syrie, Moawiya, se fait proclamer calife²¹ en 660, un an avant l'assassinat d'Ali par l'un de ses fidèles, déçu du manque de fermeté de ce dernier.

La rupture originelle entre chiisme et sunnisme se situe là. Alors qu'Abou Bakr se fait simplement appeler « successeur du Messager de Dieu » (Khalifat Rasul Allah), Moawiya choisit le terme de « calife de Dieu » (Khalifat Allah), s'auto-conférant la légitimité de dépositaire de l'ordre exécutoire de Dieu, ce que les chiites ne peuvent accepter de la part d'un non-membre de la famille du Prophète. De plus, Moawiya instaure le califat héréditaire, désignant pour successeur son fils Yazid, rompant ainsi avec la pratique tribale bédouine de succession.

Le chiisme se révèle très vite être le catalyseur des musulmans ayant des revendications à présenter face au pouvoir central du calife²². Au-delà de son aspect théologique, il devient donc, de manière symbolique, le ralliement des mécontents et des opprimés. Cette image

²⁰ Malgré les dires ultérieurs de certains théologiens chiites, s'appuyant sur certaines paroles prononcées par le Prophète, de son vivant, qui auraient désigné son gendre Ali comme le plus apte à lui succéder.

²¹ Fondant ainsi la dynastie des Omeyyades.

²² En particulier les peuples non-arabes convertis lors de la fulgurante expansion de l'islam, qui s'estiment victimes de discrimination de la part des musulmans bédouins arabes.

de « défenseur des déshérités » ne quittera plus le chiisme²³. Elle trouve son paroxysme avec la mort de Hussein, fils d'Ali et Fatima, lors de la bataille de Karbala, en Irak, où il tombe après avoir engagé un combat perdu d'avance²⁴. Hussein devient le symbole du martyr combattant à la fois pour rentrer en possession de son héritage volé et pour mettre fin à l'oppression dont sont accusés les premiers califes sunnites vis-à-vis du peuple. Par son sacrifice, il incarne désormais aux yeux des chiïtes le modèle de toute souffrance, de toute lutte pour la justice. Mais il faut également relever que le chiisme est bien originellement un phénomène arabe, et non pas purement iranien comme on a pu le croire par la suite.

◆ UN TERREAU FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DU CHIISME

Quelle est la situation religieuse que rencontre l'islam en Perse lorsqu'il arrive dans la région, en 642, après la victoire des Arabes sur l'armée perse à Nehavend, près de Hamadan ?

A l'époque achéménide, le modèle religieux est celui, indo-européen, de la tripartition fonctionnelle. La caste des prêtres, ou plus exactement des mages, est la gardienne de la souveraineté magique et religieuse, d'essence divine. Les guerriers incarnent, eux, la force et la puissance, et les paysans fournissent la subsistance matérielle ; c'est également sur ces derniers que repose la fécondité. Il existe aussi une quatrième classe, embryonnaire, qui se consacre au commerce et à l'artisanat.

La religion est le mazdéisme, un dualisme modéré faisant du monde le lieu du combat grandiose entre Ahûramazda, divinité de la lumière et premier dieu du panthéon mazdéen, et Ormuzd-Ahriman, le principe ténébreux. Vers le Vème siècle, un réformateur du mazdéisme, Zarathoustra, instaure un culte qu'on peut résumer par la formule : « pensée pure, parole pure et action pure », cette pureté étant conçue comme devant hâter la venue du Shâshyant, une sorte de messie qui mettra fin à l'action des forces des ténèbres. Mais il faut relever que cette religion n'est pas une religion d'Etat, les Achéménides se révélant volontiers éclectiques et tolérants en la matière.

Contrairement aux Achéménides, les Sassanides créent une Eglise d'Etat zoroastrienne, dont le clergé lutte tout d'abord contre l'hérésie manichéenne, puis contre un autre courant hérétique, plus directement politique que le manichéisme : le mazdakisme, sorte de communisme avant la lettre qui prône une société égalitaire.

Il est donc extrêmement intéressant de noter que, dès cette époque, le monde perse est très réceptif à des notions manichéennes de lutte entre la pureté (le bien) et les ténèbres (le mal). Ce facteur d'attraction profonde vers l'ésotérisme et le manichéisme explique certainement, dans une certaine mesure, le succès que rencontre très vite le chiisme dans la contrée.

²³ Les dernières recommandations d'Ali à ses fils auraient été : « Soyez l'ennemi du tyran et l'appui de l'opprimé ».

²⁴ Durant cette bataille, le 10 octobre 680 (Achoura), Hussein ne dispose que de 70 guerriers face à l'armée omeyyade. En souvenir de son « martyr », les chiïtes ont adopté le drapeau noir.

◆ UNE RELIGION ESCHATOLOGIQUE ET UNIVERSALISTE

Après la mort de Hussein à Karbala, une partie des partisans d'Ali²⁵ porte ses espoirs sur un troisième fils d'Ali, Mohamed ibn al-Hanafiya, dit le « Hanafite », qui n'est pas le fils de Fatima mais celui d'une autre de ses épouses, issue de la tribu des Hanifa. Mais la défaite et la mort de Mokhtar, l'un des princes guerriers de Koufa et le principal soutien du Hanafite, ainsi que le renoncement de ce dernier au trône, font entrer le chiisme dans une période troublée et mystique. L'annonce par Mokhtar du rôle de Mahdi²⁶ joué par l'Imam, le mélange avec des conceptions gnostiques de rédemption du monde et de métempsycose, l'influence de notions juives détachent radicalement le chiisme de la religion officielle incarnée par les Califes de Damas. On assiste à un glissement de la sainteté du Prophète vers la personne d'Ali, à tel point que son fils peut incarner l'Imam, même s'il n'a pas de lien de descendance avec le Prophète puisqu'il n'est pas le fils de Fatima. C'est durant cette période troublée que le chiisme se caractérise définitivement par ses aspects ésotérique et eschatologique. Ces aspects seront ensuite renforcés, au XIII^e siècle, par un philosophe, astronome et mathématicien perse, Nasîroddîn Tûsî, qui établit le dogme duodécimain en y ajoutant l'avicennisme et la gnose illuminative de Sohrawardi.

Cependant, pour les idéologues chiites duodécimains ultérieurs, c'est bien la filiation de Hussein qui, seule, ouvre la voie à l'Imamat (cf. annexe 6), par l'intermédiaire de son fils Ali, surnommé Zeyn al-Abedin, échappé au massacre de Karbala²⁷. Les Imams suivants ne jouent pas de rôle politique, soit par choix, soit parce qu'ils en sont empêchés par le calife. Il nous faut toutefois distinguer deux d'entre eux.

Le sixième Imam, Jafar al-Sadeq, le plus brillant intellectuellement, développe l'aspect ésotérique du chiisme, introduisant même la science alchimique et renforçant le rôle spirituel emblématique des Imams. C'est de son nom qu'est tiré le qualificatif de jaffarite donné au chiisme, ce qui permet d'identifier une école théologique jaffarite concurrente des quatre écoles sunnites. Contrairement à ces dernières, l'école jaffarite nie la fermeture de « la porte de l'interprétation » (ijtihad), prétendant que les textes sacrés comportent un sens caché encore à découvrir, et confiant cette interprétation de la volonté divine à l'Imam. Elle défend donc le volet ésotérique contre le volet exotérique de l'islam, affirmant la « supériorité de la foi en l'Amitié divine ».

Le douzième Imam, prénommé Mohammed comme le Prophète, reste un inconnu pour les historiens. Selon la tradition chiite, il aurait disparu miraculeusement une première fois²⁸, à l'âge de huit ans, ne communiquant plus avec le monde extérieur que par l'intermédiaire de quatre médiateurs jusqu'en 941, date de la « Grande occultation » qui ouvre une ère nouvelle ne devant s'achever qu'à la fin des Temps. A ce moment-là, il réapparaîtra et instaurera le paradis sur Terre, avant la résurrection des morts et le Jugement dernier, et

²⁵ Très vite, Ali supplante Mahomet dans la hiérarchie religieuse chez certains de ses partisans, d'aucuns l'élevant même au rang de divinité, ce qui renforcera la conviction des sunnites que le chiisme est une hérésie sectaire.

²⁶ Le Mahdi est « celui qui est guidé par Dieu ». Plus tard il devient, pour les chiites duodécimains, le Sauveur, celui qui reviendra à la fin du monde pour installer le Paradis de Dieu sur Terre.

²⁷ La légende rapportant que la mère de cet Imam était Sharbânu, fille de l'empereur perse sassanide Yazdegerd III, renforce la tradition iranienne établissant un lien originel entre le chiisme et l'Iran.

²⁸ C'est la « Petite occultation », c'est à dire que l'Imam est caché aux yeux du monde, première étape dans la démarche consistant ensuite à couper volontairement le lien avec le monde réel, en réaction à la tyrannie et l'oppression qui y règnent.

révélera le sens caché de toutes les traditions religieuses²⁹. Nous sommes donc, selon le chiisme, dans un nouveau cycle qui, après celui de la Prophétie exotérique commencé par Abraham et clos par Mahomet, serait celui de la Prophétie ésotérique.

C'est cet Imam, toujours vivant mais caché, qu'attendent encore aujourd'hui les croyants chiites, conférant à cette religion un aspect eschatologique, tourné vers le futur et volontariste, qui le distingue du sunnisme, plus fataliste. Il est donc faux de rapprocher, comme cela est parfois fait, les termes chiisme et fondamentalisme ; ils sont en effet radicalement antinomiques, puisque la faculté permanente d'interprétation des textes confère au chiisme un « progressisme » intrinsèque, contrairement au fondamentalisme qui s'attache à la lettre du Coran.

◆ LA NECESSITE D'UN CLERGE STRUCTURE

La nécessité de conserver le lien entre l'Imam caché, qui est le pont entre le visible et l'invisible, et la communauté des croyants, entraîne naturellement la création d'un clergé comportant différents grades reflétant l'élévation spirituelle et les connaissances juridiques (cf. annexe 7). En Iran, ce clergé possède traditionnellement son autonomie financière et institutionnelle vis-à-vis de l'Etat, car il dispose des aumônes légales et de revenus fonciers propres. A la notion de « source ou guide à imiter » (marja e-taqlid), c'est à dire le religieux le plus élevé dans la science théologique, correspond la pratique, par le simple fidèle, de l'imitation (taqlid) d'un marja, afin de rester dans le droit chemin de Dieu. Si plusieurs théologiens semblent simultanément dignes d'être source d'imitation, le fidèle choisit librement celui qu'il souhaite suivre spirituellement.

Ce clergé présente une particularité qui doit être soulignée. Les lieux saints du chiisme étant implantés en Iran³⁰ aussi bien qu'en Irak³¹, de nombreux théologiens iraniens ont été formés dans ce pays arabe. Ainsi, l'une des plus grandes figures du chiisme, l'ayatollah Khoï, disparu en 1992, était irakien. De même, les liens avec les religieux chiites libanais sont depuis toujours nombreux et forts, de nombreux mollahs libanais étant issus de familles libanaises exilées durant plusieurs générations en Iran pour étudier dans les villes saintes de Qom ou Ispahan, et revenues au XXème siècle au Liban³². Ces liens extra nationaux ont renforcé le caractère universaliste du chiisme et sa tendance au prosélytisme s'affranchissant des frontières nationales.

²⁹ L'islam, selon Mahomet, n'est pas une nouvelle religion venant en opposition au judaïsme et au christianisme, mais au contraire s'inscrit dans leur continuité, étant en quelque sorte leur forme achevée. C'est pour cette raison que les prophètes de ces deux religions sont également reconnus par les musulmans, Jésus étant simplement assimilé aux autres prophètes hébraïques.

³⁰ Dans ce pays, les principaux sont le sanctuaire de l'Imam Reza, à Mashad, et celui de sa sœur, à Qom.

³¹ C'est en Irak que se trouvent les tombeaux des Imams, qui font l'objet de pèlerinages nombreux et doloristes et ont entraîné la création d'écoles théologiques chiites renommées, comme celle de Najaf, ville abritant le mausolée consacré à Ali.

³² C'est notamment le cas de l'imam Moussa Sadr, créateur du mouvement Amal, dont sera issu Amal islamique créé par le dissident Hussein Moussawi et plus tard le Hezbollah et son bras armé, la Résistance islamique.

◆ LA POLITISATION DE LA RELIGION

Durant les années 1970, suite à un phénomène commencé au XIX^{ème} siècle³³, on assiste à l'émergence de théoriciens du chiisme très marqués par l'influence tiers-mondiste. Ces clercs, s'appuyant sur l'aspect intrinsèquement révolutionnaire du chiisme, souhaitent mettre au service du peuple, contre l'impérialisme, l'idéologie de l'islam, jouant sur son côté universaliste. Ils sont concentrés dans l'husseiniya Ershâd³⁴, et leurs chefs de file sont les ayatollahs Shariati, Behesti, Motahari et l'hodjatoleslam Rafsandjani. En particulier l'ayatollah Ali Shariati³⁵, décédé en 1977 et l'un des grands thuriféraires de l'image de Fatima (cf. annexe 8), est très actif dans la contestation³⁶, rejoignant en cela certains extrémistes islamiques sunnites comme l'Egyptien Sayyid Qutb³⁷. Il y a là une sorte de pendant au nationalisme arabe, Shariati prônant un islam identitaire seul capable, à ses yeux, de rassembler la nation iranienne dans sa quête identitaire, notamment contre les valeurs de l'Occident, et finalement de hâter la venue de l'Imam occulté. L'action de Shariati est primordiale dans la naissance de la coalition qui finira par renverser le shah, à savoir celle du nationalisme, de l'islamisme et du marxisme. Son influence est particulièrement vraie sur le mouvement des Moudjahiddines du Peuple, mais sa disparition deux ans avant la Révolution ne lui permettra pas de peser sur les événements ultérieurs.



C. CONVERGENCE

◆ UNE REVOLUTION NATIONALE CONFISQUEE PAR UN ISLAM POLITIQUE

Comme le montre son histoire, le chiisme est, depuis son instauration comme religion officielle par les Safavides, au XVI^{ème} siècle, l'un des éléments fondamentaux de la société iranienne, comme le christiannisme l'a été pour la France ou l'Espagne. Cependant, jusqu'au XX^{ème} siècle, il est séparé du pouvoir politique, conformément à ce que préconisent hiérarques chiites traditionnels, qui voient dans le pouvoir temporel le risque de dévoiement de la religion. Ils conçoivent encore moins que des membres du clergé puissent accaparer ce pouvoir temporel, préférant, en quelque sorte, exercer sur le peuple des fidèles leur seule direction spirituelle, sans néanmoins exclure que certains religieux puissent participer, de manière exceptionnelle, au gouvernement des affaires de l'Etat.

Toutefois, la pensée politique de Shariati, que nous avons exposée précédemment, et l'immense popularité dont jouit l'Imam Khomeiny (cf. annexe 9), qui a compris que la

³³ Et dont l'une des figures de proue est Jamal al-Dîn al-Afghani, qui s'établit au Caire en 1871 et prône l'unification des « peuples islamiques ».

³⁴ Cette husseiniya sera fermée en 1972.

³⁵ Ali Shariati (1933-1977) est considéré comme l'un des trois grands penseurs iraniens du chiisme au XX^{ème} siècle, avec Ruhollah Khomeiny (1899-1989) Allama Tabatabaï (1903-1981).

³⁶ Il est l'inventeur du slogan « chiisme rouge », qui sera utilisé durant la Révolution.

³⁷ Pendu en 1966 sur ordre de Nasser.

mythologie chiite du martyr de Hussein est capable de mobiliser le peuple, bouleversent le quiétisme du clergé chiite traditionnel. Donnant la priorité à l'édification d'un régime politique islamiste sur le respect de la tradition religieuse, Khomeiny fait proclamer la République islamique³⁸ et, lors des élections présidentielles qui ont lieu en janvier 1980, les électeurs portent leur choix sur M. Abol Hassan Bani Sadr, un économiste libéral formé en Occident et l'un des collaborateurs de l'Imam. Par ailleurs, les élections parlementaires qui s'ensuivent sont remportées par le Parti Républicain Islamique³⁹ (PRI), vitrine politique du mouvement islamiste Hezbollah, qui rassemble une grande partie du clergé activiste.

La lutte d'influence entre laïcs et religieux favorables à l'établissement d'une théocratie aboutit, en juin 1981, à la destitution par Khomeiny de Bani Sadr, contraint à l'exil. Aux élections générales d'octobre 1982, la victoire d'Ali Khameneï (cf. annexe 10) concrétise la mainmise des religieux radicaux sur tous les rouages de l'État. Khomeiny affirme ainsi sa victoire sur les ayatollahs traditionalistes, comme Mohammed Mehdi Shirazi ou Tâleghani, qui continuaient à considérer le pouvoir temporel comme une compromission et donc un danger pour la pureté de la religion. L'islam chiite politique de Khomeiny trouve, avec la mise en place des institutions de la République islamique, un formidable laboratoire expérimental.

◆ L'EXACERBATION DU NATIONALISME PAR LE SENTIMENT RELIGIEUX

Par ailleurs, le nouveau régime met fin aux relations étroites du pays avec les États-Unis et, en novembre 1979, lorsque le shah déchu s'exile en Amérique, des militants de la Révolution, inspirés par les religieux radicaux⁴⁰, envahissent l'ambassade américaine à Téhéran, prenant en otage 53 personnes. Malgré les demandes de retour du shah, afin qu'il soit jugé, et de remboursement de « milliards de dollars » que les islamistes l'accusent d'avoir détournés, aucun accord officiel n'est trouvé et les otages sont finalement relâchés, le 21 janvier 1981, grâce à une médiation algérienne. Cet épisode affectera durablement les relations entre les deux pays, les États-Unis rompant leurs relations diplomatiques avec Téhéran le 9 avril 1980.

Les relations s'aggravent également avec l'Irak qui exige, en septembre 1980, la révision de l'accord de 1975. Devant le refus iranien, l'Irak abroge unilatéralement l'accord et s'empare, en décembre, de la zone frontalière du Khouzistan⁴¹. La guerre, très meurtrière, entre les deux pays va durer huit ans⁴². Il est très intéressant d'examiner les slogans et discours prononcés à cette époque par les dirigeants iraniens. On y découvre un véritable amalgame entre les thèses nationalistes et la revendication religieuse. Khomeiny appelle le peuple iranien à lutter contre l'envahisseur irakien qui s'en est pris à l'intégrité et à la souveraineté de l'Iran, mais également contre le régime baassiste de l'Irak, diabolisé en raison de son caractère laïc et

³⁸ Dont le slogan est : « Liberté, Indépendance, République islamique ».

³⁹ Fondé par les hodjatoleslams Rafsandjani et Khameneï, et autodissout en 1987.

⁴⁰ Dont faisait partie, à l'époque, l'hodjatoleslam Khatami, actuel Président de la République.

⁴¹ Région particulièrement riche en pétrole, située au sud-ouest de l'Iran.

⁴² Cette guerre fera 1,5 millions de morts des deux côtés, et coûtera à l'Iran 1000 milliards de dollars.

antireligieux⁴³. Au-delà de la manœuvre politique qui consiste à chercher à retourner en faveur de l'Iran la population chiite irakienne, il y a donc bien, dans la pensée politique de l'Imam, indissociabilité entre la notion d'intérêt national, et donc de nation iranienne, et le chiisme. Le succès de ses thèses, la ferveur qui l'entourent montrent qu'une immense majorité du peuple iranien partage, durant cette période, cette idée. De plus, le fait que la population arabophone de l'Iran reste insensible aux appels à la solidarité arabe lancés par Saddam Hussein montre bien la solidité de la nation iranienne, qui transcende les différentes ethnies présentes dans le pays.

Durant la seconde guerre du Golfe entre l'Irak et une coalition internationale commanditée par l'ONU, Téhéran soutient la rébellion des chiites du sud de l'Irak contre le régime de Saddam Hussein. Cette action, là encore, confond certainement des motifs nationaux (affaiblissement du voisin irakien) et religieux⁴⁴ (soutien aux « frères » chiites).

◆ LA PRIORITE DONNEE AU PROSELYTISME RELIGIEUX

À la mort de Khomeiny, en juin 1989, l'un de ses fidèles compagnons, Ali Khameneï, est désigné comme Guide suprême tandis que, en juillet, Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, porte-parole du Parlement, est élu à la Présidence de la République. Cette période est également celle durant laquelle l'Iran cherche à exporter sa Révolution islamique, s'appuyant sur une double stratégie de liens culturels avec des associations musulmanes sur les cinq continents et de soutien actif aux organisations islamistes radicales, voire terroristes. Cette volonté, uniquement guidée par le prosélytisme religieux, s'affranchit dans un premier temps des intérêts nationaux, allant même jusqu'à les contrarier. Ainsi l'Iran devient, sur la scène internationale, un pays infréquentable, ce qui ralentit d'autant son économie et complique singulièrement sa politique étrangère⁴⁵. Les dirigeants iraniens privilégient donc l'expansion de la religion au détriment de l'intérêt de la nation et du peuple. Il en est de même dans l'affaire de la fatwa condamnant à mort, en 1989, l'écrivain Salman Rushdie pour son livre *Les Versets sataniques*. Par la confirmation de cette sentence, en 1993, le président Rafsandjani privilégie la religion sur l'intérêt national, sachant pertinemment ce que cette réaffirmation va entraîner de réprobation pour son pays de la part de la communauté internationale.

*

* *

⁴³ Saddam Hussein avait fait détruire les mausolées saints du chiisme en Irak, et est sans doute à l'origine de l'assassinat de l'ayatollah Mohammed Bakr al-Sadr, chef de file des chiites irakiens, en avril 1980, puis de celui de son neveu, le Grand ayatollah Mohammed Sadek al-Sadr, le 19 février 1999.

⁴⁴ Les relations entre les chiites d'Irak et d'Iran sont très fortes, surtout chez les membres du clergé. Cependant, elles présentent un certain degré de rivalité, dû justement à l'ajout du caractère national que les iraniens apportent à leur religion commune.

⁴⁵ L'Iran apparaît sur la liste des « rogue states » (Etats voyous) dressée par les Etats-Unis, parmi Cuba, l'Irak, la Libye, le Soudan, la Syrie et la Corée du Nord, et est l'objet d'un embargo commercial, depuis mai 1995, décidé par l'administration Clinton.

DEUXIEME PARTIE

POINTS DE REPERE ACTUELS

A. CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION ACTUELLE

◆ UNE REPUBLIQUE ET UNE CONSTITUTION ISLAMIQUES

Nous l'avons vu, la Révolution islamique ne rassemble pas seulement des islamistes, mais également des militants des partis de gauche. Néanmoins, lors du référendum qui se tient les 29 et 30 mars 1979⁴⁶, à la question suivante : « Etes-vous pour l'abolition de la monarchie et l'instauration d'une République islamique ? », 98,2% des électeurs répondent par l'affirmative, de la même façon qu'ils approuvent également la nouvelle Constitution, en décembre de la même année. Cette double consultation, inhabituelle dans un Moyen-Orient plus porté aux dictatures, donne à l'Iran les institutions que le peuple souhaite, en tout cas à ce moment-là. On voit donc s'établir un régime autoritaire, mais non totalitaire.

Dans le cadre de notre étude, la Constitution iranienne présente trois caractéristiques qui doivent retenir notre attention.

Tout d'abord, elle consacre le primat du Guide de la Révolution, qui est le véritable chef de l'Etat⁴⁷, et même plus selon la théorie du Velayat e-Faqih⁴⁸ (cf. paragraphe ci-dessous). L'Imam Khomeiny et son successeur, l'hodjatoleslam Khameneï, ont ainsi pu disposer de pouvoirs très étendus, encore renforcés par le prestige spirituel et révolutionnaire pour le premier, les réseaux d'influence politiques et para-étatiques pour le second.

Ensuite, elle n'est pas la seule source de droit, puisque le droit canon islamique -la charia- s'applique également à la vie quotidienne des fidèles, donc de la plupart des citoyens, quelques aménagements ayant été apportés pour les minorités religieuses⁴⁹. Ainsi, le caractère exclusivement musulman de la nation est-il résolument affirmé, puisque l'article 19 de la Constitution, qui précise : « Les membres du peuple d'Iran, quelle que soit leur appartenance ethnique, jouissent de droits égaux. La couleur, la race, la langue ou d'autres facteurs semblables ne constituent pas des avantages particuliers », ne mentionne pas la religion comme facteur de différenciation des citoyens, ce qui

⁴⁶ Cette consultation recueille 89% de participation.

⁴⁷ Surtout depuis la modification de 1989, qui supprime le poste de premier Ministre, dont les fonctions sont désormais assurées par le Président de la République.

⁴⁸ Littéralement « la prédominance, la tutelle du juriste religieux ».

⁴⁹ L'Iran abrite des minorités chrétienne, juive et zoroastrienne, dont la liberté de culte est officiellement reconnue par les articles 12 et 13 de la Constitution, et une communauté bahaï, pourchassée par le pouvoir comme étant une « secte politique contre-révolutionnaire et anti-islamique ».

suppose que l'islam est la religion naturelle des citoyens iraniens. Ce caractère fondamentalement islamique de la société est d'ailleurs affirmé dans l'article 26 : « La constitution de partis, groupements, associations politiques ou professionnelles, sociétés religieuses, qu'elles soient islamiques ou appartenant aux autres minorités religieuses reconnues est permise, à condition que ces partis, associations ou sociétés ne soient pas contraires aux principes d'indépendance, de liberté et d'unité nationale, aux préceptes de l'islam et aux fondements de la République islamique ». En pratique, si les minorités existent politiquement⁵⁰, leurs membres n'ont pas tout à fait les mêmes droits que les musulmans puisque, pour ne prendre qu'un seul exemple, selon le Code pénal, l'assassinat d'un musulman par un non-musulman est passible de la peine de mort alors que l'inverse n'est pas vrai.

Enfin, elle réaffirme catégoriquement l'existence de la nation iranienne. L'article 2 évoque « ...l'indépendance politique, économique, sociale et culturelle et la solidarité nationale... ». L'article 41 dispose que « ...la nationalité iranienne est un droit incontestable de tout Iranien ... et qu'il n'existe aucune discrimination en matière d'acquisition ou de conservation de la nationalité iranienne »⁵¹. Toutefois, l'article 11 précise que « ...tous les musulmans forment une seule nation et que le gouvernement de la République islamique d'Iran est tenu de formuler sa politique générale en vue de l'unité et de l'amitié entre les peuples musulmans... ». Ce paradoxe n'est qu'apparent : dans l'esprit des Constituants⁵², la nation iranienne, qui existe bien en tant qu'entité propre, se voit confier le rôle de soutien des nations sœurs musulmanes et doit constituer le socle de l'expansion de l'islam, en recourant à la révolution internationale si nécessaire.

◆ LA COMPETITION RELIGIEUSE INTERNATIONALE

Comme nous l'avons montré dans l'histoire du chiisme, cette branche de l'islam s'est construite, dès son origine, contre le sunnisme. Parallèlement, la nation iranienne a dû lutter à la fois contre les forces extérieures qui cherchaient à asservir le pays.

Ce double défi –religieux et national- trouve aujourd'hui son exacerbation dans l'opposition entre l'Iran et l'Arabie saoudite, chaque pays étant respectivement considéré comme le héraut de chacun des deux courants musulmans concurrents. En effet, le wahhabisme⁵³, fermement implanté en Arabie saoudite, vient amplifier la méfiance ancestrale des Arabes vis-à-vis des Perses. On assiste, de manière plus ou moins larvée, à une lutte destinée à prendre la direction de l'islamisme mondial. Dans cette lutte, tous les coups sont permis. Ainsi, en juillet 1987, le pèlerinage iranien à la Mecque a été l'occasion pour l'Imam Khomeiny de faire arborer à ses militants des panneaux revendicatifs contre les monarchies arabes et pour l'expansion de la Révolution islamique dans le monde entier, et particulièrement dans le pays gardien des lieux saints de l'islam⁵⁴.

⁵⁰ Les minorités juive, chrétienne et zoroastrienne disposent respectivement de sièges réservés au Majlis, selon les articles 64 de la Constitution et 2 de la Loi électorale.

⁵¹ Les conditions de cette nationalité sont précisées dans l'article 976 du Code civil.

⁵² L'Assemblée constituante de 1979 comptait 60 religieux sur 73 membres.

⁵³ Le wahhabisme est une doctrine religieuse sunnite élaborée par Mohammed ibn Abd al-Wahhab (1703-1792) à partir des canons de l'école hanbalite. Il prône un puritanisme extrême basé sur un fondamentalisme rigoureux. Ainsi, les wahhabites ont détruits tous les tombeaux chiites en leur possession, leur idéologie rejetant catégoriquement tout culte des morts et des saints.

⁵⁴ Ces incidents auraient fait 460 morts et 650 blessés.

D'autre part, tout oppose les deux pays, en premier lieu les relations avec les Etats-Unis. Les dirigeants iraniens considèrent l'alliance américano-saoudienne comme contre-nature, et ne supportent pas de voir des « infidèles » stationner sur le sol sacré des lieux saints de l'islam. Cependant, le véritable enjeu est l'influence parmi les groupes de la mouvance islamiste radicale. Il existe une réelle compétition entre les ONG iraniennes et saoudiennes pour le contrôle de ces groupes, qui sont implantés sur tous les points d'expansion ou de défense de l'islam (Afrique noire, Maghreb, Balkans, Caucase, Asie centrale) et fonctionnent un peu sur le modèle d'une internationale islamiste. Leurs énormes besoins de financement, notamment destinés à couvrir leurs besoins en armements, donnent à l'Arabie saoudite une longueur d'avance sur l'Iran⁵⁵, dont la situation économique ne permet plus de répondre à toutes les demandes. Néanmoins, son prestige de nation révolutionnaire ayant la première restauré le pouvoir islamique demeure intact⁵⁶.

○○○○○

B. ANALYSE DES CIRCUITS DE POUVOIR

◆ LE VELAYAT E-FAQIH

Les études et réflexions théologiques de Khomeiny l'ont conduit à élaborer une théorie particulière, dénommée Velayat e-Faqih (cf. annexe 11), qui affirme le primat du docteur de la foi sur la société civile. Ce primat donne aux clercs le droit exclusif de diriger les affaires de la nation et s'appuie sur les points suivants :

- la communauté musulmane doit être guidée selon les principes de la loi divine, et seul celui qui appréhende cette loi, par sa connaissance parfaite des textes sacrés (Coran, hadith du Prophète, manuscrits des savants musulmans) peut prétendre au rôle d'arbitre politique suprême,
- la souveraineté naturelle du peuple, qui n'est pas entièrement niée, doit cependant s'accommoder de celle du Vali e-Faqih, rendu infaillible par son rôle de représentant sur Terre de l'Imam caché. Cette souveraineté quasi-divine affaiblit évidemment celle de la nation, qui n'est plus seule à donner sa légitimité à l'Etat, ce dernier tirant en quelque sorte de Dieu une légitimité complémentaire et supérieure,
- la nature quasi-divine du Vali, qui lui est donnée par Ali et Hussein à travers l'ensemble des Imams disparus, finit par lui conférer une autorité supérieure à celle de la tradition ou même des prescriptions coraniques. Ainsi, en janvier 1988, Khomeiny a reconnu la priorité à accorder aux intérêts du pouvoir islamique sur les principes juridiques et idéologiques de certaines prescriptions coraniques, le gouvernement islamique se voyant doté d'une légitimité supérieure à celle du clergé. On atteint là une conception extrême de l'islam politique.

⁵⁵ Cependant l'Arabie saoudite reste pénalisée par son image d'allié inconditionnel des Etats-Unis.

⁵⁶ Avant le Pakistan en 1980 et le Soudan en 1989, l'Arabie saoudite ayant pour sa part édicté une Déclaration islamique des droits de l'homme en 1981.

C'est d'après cette théorie, qu'il a présentée pour la première fois en 1971, alors qu'il était en exil à Najaf, que l'Imam Khomeiny a créé la fonction de Guide de la Révolution, sorte de chef d'Etat temporel et spirituel consacré par la Constitution islamique. Le Guide possède non seulement des pouvoirs politiques étendus (mais finalement pas plus que certains de ses homologues occidentaux), mais son omnipotence tient également au fait qu'il détient aussi des pouvoirs religieux. Ce mélange des genres aboutit à une situation dans laquelle le Vali est à la fois le pilier central du régime à l'intérieur et le symbole de la Révolution à l'extérieur.

Cependant, la Constitution ne fait pas du Vali un tyran. Outre le fait qu'il peut être démis par l'Assemblée des experts, son pouvoir est contrebalancé par l'exécutif et le législatif, qui tirent leur légitimité de la souveraineté nationale du peuple, et par la multitude des Conseils et Assemblées consultatives institutionnelles (cf. annexe 12). De plus, il existe une relative diversité politique qui s'exprime par l'existence officielle de partis, certes tous islamistes. L'Etat, dans ce domaine, fait montre d'un subtil et « oriental » équilibre.

Toutefois, la théorie du Velayat est l'œuvre propre de Khomeiny et n'est pas partagée par tous les ayatollahs. Ainsi, le plus grand nom du chiisme moderne, l'ayatollah Abol Qasem Khoï⁵⁷, s'est-il toujours opposé à cette théorie. Le premier de ses disciples iraniens, l'ayatollah Mohammed Mehdi Shirazi, s'y oppose également, tout comme les ayatollahs Sadegh Rohani et Hassan Ghomi, et rassemble autour de lui de nombreux opposants, clercs et croyants confondus, dans les écoles religieuses de Qom et Mashad.

◆ DES LUTTES D'INFLUENCE IMPITOYABLES

Dès le lendemain de la Révolution, le régime mis en place par Khomeiny a présenté un visage autoritaire. L'Imam a réprimé durement toute opposition, bien sûr laïque, mais également à l'intérieur du clergé. Ainsi, le Grand ayatollah Kazem Shariatmadari, chef spirituel des chiites azéris d'Iran, a été assigné à résidence à Qom, son parti politique dissous et, fait sans précédent, son titre de marja supprimé.

Depuis l'élection de l'ayatollah Khatami (cf. annexe 13) comme Président de la République, en mai 1997, le clan des réformateurs, dont il est le chef de file, progresse dans sa conquête du pouvoir. Cette faction réformatrice⁵⁸ s'appuie essentiellement, mais pas uniquement, sur la jeunesse, lasse d'un avenir sombre économiquement et incertain politiquement.

Cependant, il serait réducteur de limiter la compétition politique entre islamistes en une faction réformatrice et une faction conservatrice. La division politique du pouvoir est en effet plus subtile que cela, avec en réalité trois factions : les réformateurs, emmenés par Khatami ; la droite moderne, avec Rafsandjani ; la droite traditionnelle, qui suit Khameneï et Nategh-Nouri. Cette dernière faction serait, en quelque sorte, l'héritière des Dogmatistes du début de la Révolution, très marqués par le cléricisme, alors que les deux

⁵⁷ Ce Grand ayatollah, établi à Najaf et décédé le 8 août 1992 à Kouffa (Irak), à l'âge de 93 ans, était considéré comme le plus grand marja e-taqlid de son temps, en compétition très vive avec Khomeiny.

⁵⁸ Il faut toutefois relativiser ce terme, qu'il ne faut pas prendre dans son acception occidentale. Les partis politiques réformateurs ne prônent pas la fin de la République islamique, ni même celle du Velayat e-Faqih, mais souhaitent une libéralisation politique (notamment la fin de l'arbitraire judiciaire), l'assouplissement de l'application de la charia et l'ouverture économique du pays sur l'extérieur.

premières rassemblent des éléments des Opportunistes, groupe hétéroclite allant des Extrémistes⁵⁹ aux Pragmatiques. Leurs différences ne sont pas seulement idéologiques, mais aussi et surtout sociales et économiques, chacune s'appuyant sur une partie de l'establishment financier et commercial et cherchant à imposer ou, au contraire, à empêcher les investissements publics et l'étatisation de l'économie. Il y a donc bien une divergence de vue sur les choix de société et la place donnée à la souveraineté du peuple, même si aucune remise en cause du caractère islamique du régime n'est formulée.

Par ailleurs, les luttes politiques se doublent de luttes religieuses, les conservateurs étant considérés comme les défenseurs d'une société repliée sur elle-même sur le plan national mais adeptes d'une politique décidément radicale et prosélyte sur le plan religieux. On assiste donc à un phénomène d'affrontement entre tenants de la réaction et promoteurs du progressisme, mais à un degré extrême que ne tempère plus la présence d'un Khomeiny qui arbitrait en son temps les querelles. En effet, cette lutte tourne à la violence physique, les conservateurs semblant ne pas reculer devant l'assassinat des opposants, tant à l'intérieur du pays⁶⁰ qu'à l'étranger⁶¹. Cet affrontement se double également d'une lutte pour la prise de contrôle des nombreuses organisations para-étatiques.

◆ LES INSTITUTIONS PARA-ETATIQUES ET GOUVERNEMENTALES

Avec la Révolution, l'Iran a vu se créer de très nombreuses organisations para-gouvernementales, les unes tournant leur action sur l'intérieur du pays, les autres participant au prosélytisme mondial du chiisme duodécimain. De plus, la confiscation des biens des « tâghoutis » (les partisans du shah partis en exil) a permis à des fondations cléricales, comme la Fondation des Dëshérités, celle des Martyrs ou encore celle du 15 Khordad, d'acquérir un poids économique⁶² et social énorme.

Gardiens de la Révolution (Pasdarans), Bassijis⁶³, Fondations citées plus haut, la plupart de ces organisations sont noyautées par les partisans du clan conservateur dont le chef de file, le Guide Khomeiny, nomme directement la plupart de leurs dirigeants. Cette mainmise leur confère une puissance politique et financière⁶⁴ considérable, et leur permet de verrouiller toute évolution de la société, en ramenant sans cesse l'imaginaire collectif aux idéaux révolutionnaires et à l'exaltation du sacrifice des citoyens lors de la guerre contre l'Iraq. Ainsi les Bassijis, anciens volontaires de cette guerre, forts de quelques 400 000 hommes, sont chargés de pourchasser toute velléité de libéralisation

⁵⁹ Le propre fils de Khomeiny, Ahmad, décédé en 1995, appartenait à cette faction, comme l'ex-ministre de l'Intérieur Ali Mohtashami et le Procureur Mohammed Mousavi Kho'eynihâ.

⁶⁰ Ainsi la tentative contre M. Hadjarian, conseiller du Président Khatami et responsable d'un journal réformateur, ou l'assassinat des écrivains Saïdi Sirjani, Amir-Alayi, Majid Charif, Mohammed Mokhtari et Mohammed Pouyandeh, assassinés en novembre et décembre 1998, et de l'opposant politique Daryoush Forouhar et de son épouse Parvaneh.

⁶¹ Ainsi Ali Vakili Rad, citoyen iranien, a-t-il été reconnu coupable par la Justice française d'avoir assassiné l'ancien premier ministre Chapour Bakhtiar à Paris, en 1991. Ou encore les meurtres commis à l'encontre des dirigeants kurdes Abdul Rahman Qassemloou, le 13 juillet 1989 à Vienne, et Bahman Javadi.

⁶² Ces fondations représenteraient près de 40% du PIB du pays et ont repris, dès le 7 mai 1979, les terres qui avaient été distribuées aux paysans lors de la Révolution blanche de 1962.

⁶³ Bassij signifie littéralement « Mobilisation ».

⁶⁴ La corruption est extrêmement répandue et profite à toutes ces organisations, en particulier dans le domaine du commerce et de l'import-export.

vestimentaire ou des mœurs, alors que les Pasdarans, véritable garde prétorienne islamique, sont systématiquement favorisés face à une armée régulière considérée comme peu sûre par le régime.

De même, le clan conservateur dispose, malgré la direction théorique de l'administration gouvernementale par les réformateurs, de l'appui d'organismes étatiques, dont de nombreux fonctionnaires sont d'anciens Bassijis ayant ainsi trouvé une voie d'ascension sociale. Il s'agit d'abord du pouvoir judiciaire, dont les principaux responsables sont nommés par le Guide⁶⁵ ; ensuite du ministère du Renseignement, dont certains membres ont été reconnus coupables d'avoir participé à l'assassinat de journalistes à l'automne 1998 ; enfin des médias officiels, surtout radio et télévision. S'y ajoute une institution originale et efficace, bien que la fréquentation des mosquées ait beaucoup diminué depuis quelques années, celle des imams de la prière du vendredi, chargée de répandre parmi les fidèles, donc dans l'ensemble de la population, la « bonne parole révolutionnaire ».



C. LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE EXTERIEURE

L'Iran, à travers ses dirigeants, poursuit une politique extérieure partagée entre, d'une part, la grandeur du pays, censée profiter à la nation tout entière en faisant de l'Iran un pays influent à l'extérieur et soudé à l'intérieur et, d'autre part, l'expansion de la religion, considérée comme bénéficiant à la nation islamique dans son ensemble. Le premier volet s'exprime par la volonté affirmée de devenir –ou plus exactement de redevenir– la puissance majeure du Moyen-Orient, ainsi que par la volonté de prendre son entière place dans le concert des nations, en particulier auprès des pays qui bordent ses frontières nord, tandis que le second volet peut être appréhendé au travers des liens, parfois très forts, noués avec des organisations radicales chiites étrangères ainsi que par l'aide sociale et culturelle internationale iranienne.

◆ LA VOLONTE DE PUISSANCE REGIONALE

Les dirigeants iraniens cherchent à se donner les moyens stratégiques d'une politique de puissance. Pour ce faire, ils utilisent deux voies : la puissance militaire et l'arme du terrorisme.

Pour le premier point, la priorité semble être donnée à la faculté de se doter d'armes nucléaires. Ce type d'armement permettrait à l'Iran, par sa nature politique et ses effets stratégiques, d'appuyer l'action de la diplomatie. Sous le prétexte de recherches civiles, bien que l'Iran ait signé le TNP⁶⁶ dès 1970 et que ses installations nucléaires soient

⁶⁵ Il existe un Tribunal du clergé, chargé de contrôler les religieux. Par ailleurs, le chef du pouvoir judiciaire est actuellement l'ayatollah Yazdi, ami et obligé de Khameneï, qui soutient que « la justice ne tire pas sa légitimité du peuple mais de l'islam ».

⁶⁶ Traité de Non-Prolifération, qui interdit l'émergence de nouvelles puissances nucléaires militaires.

soumises au contrôle de l'AIEA⁶⁷, les réacteurs de Busher⁶⁸, dans le sud-ouest du pays, pourraient fournir, d'ici dix ans, 180 kilos de plutonium (Pu238) par an, quantité permettant la fabrication d'une arme développant une puissance de cent kilotonnes. Parallèlement, les scientifiques iraniens explorent la voie de l'uranium enrichi (U238) par centrifugation. Leurs tentatives d'acheter des centrifugeuses à gaz à la Russie ont échoué en 1995⁶⁹, mais ils n'ont pas renoncé et cherchent à les fabriquer eux-mêmes en se procurant les technologies nécessaires auprès de firmes européennes et chinoises. Par ailleurs, l'Iran complète ce dispositif par la tentative d'acquisition de missiles balistiques nécessaires au lancement des têtes nucléaires, par achat de missiles Nodong à la Corée du Nord mais aussi par développement de missiles nationaux dérivés de ses SCUD B et C. Un arsenal nucléaire, même rudimentaire, permettrait à Téhéran de menacer toutes les grandes villes du Moyen-Orient et de dissuader les Etats-Unis d'intervenir militairement. Surtout, il donnerait une réelle stature internationale à l'Iran et permettrait de ressouder la nation avec ses dirigeants, la nature politique de l'atome jouant un rôle fédérateur.

Pourtant l'islam exclut l'usage de telles armes, les considérant comme attentatoires à l'humanité de l'Homme et contraires à la volonté divine. C'est d'ailleurs le discours qu'ont tenu, dans un premier temps, les dirigeants iraniens⁷⁰, mais le Président Khatami a ensuite pu affirmer, en mai 1998 : « Nous devons nous équiper avec des armes offensives chimiques, biologiques et radioactives ». Là encore apparaît le paradoxe iranien, la lutte entre le sentiment religieux, qui condamne le recours à ces « armes inhumaines », et l'intérêt national, qui ne l'exclut pas « pour la sécurité de la nation iranienne ».

Mais l'Iran cherche aussi à appuyer sa puissance régionale sur un autre levier, celui du terrorisme. Cette arme a été employée pour la première fois au Liban, en 1983⁷¹, et vise essentiellement les pays occidentaux accusés de vouloir isoler l'Iran et l'empêcher de tenir son rang dans la région, en particulier au Liban que Téhéran considère comme sa chasse gardée, comme en témoignent les déclarations, en 1982, de l'Iranien Akbar Mahaki, directeur de l'hôpital Khomeiny de Baalbek tenu par les Pasdarans : « Le Liban est comme le fils de l'Iran, il fait partie de l'Iran et il nous incombe d'aider les musulmans libanais ». Dans ce pays, le Hezbollah est généralement reconnu comme étant le bras armé de l'Iran, même s'il doit également se plier aux « souhaits » de la Syrie. Il recevait, en 1987, 5 millions de dollars par mois de l'Etat iranien, sans compter l'aide matérielle des Pasdarans présents dans la plaine de la Bekaa.

⁶⁷ Association Internationale de l'Energie Atomique, instance internationale chargée, entre autres, de contrôler que les usages civils de l'atome ne débouchent pas sur la fabrication d'armes nucléaires.

⁶⁸ Un contrat de 1 milliard de dollars a été signé, le 8 janvier 1995, avec la Russie pour remettre en état de fonctionnement ces réacteurs. De même, la Chine participe à la construction de deux réacteurs à Esteghlal, près de Busher, qui devraient être opérationnels vers 2004.

⁶⁹ Après intervention des Etats-Unis auprès du Président Eltsine. Ces centrifugeuses permettent de séparer l'U238 de l'U235.

⁷⁰ En septembre 1997, le ministre iranien des Affaires étrangères déclare : « Les armes de destruction massive sont inhumaines et illégitimes ».

⁷¹ Trois attentats ont visé les Etats-Unis et la France, le premier, le 18 avril, contre l'ambassade américaine (70 morts) et les deux autres, le 23 octobre, contre les QG américain et français (246 et 58 morts), revendiqués par le Jihad islamique, généralement considéré comme une fraction extrémiste de Amal.

Plus récemment, Téhéran a été impliqué dans deux attentats contre l'ambassade et un centre culturel israéliens en Argentine, en 1992 et 1994⁷², et soupçonné d'être à l'origine d'une attaque contre des soldats américains à Khobar, en Arabie saoudite, en juin 1996.

◆ UNE POLITIQUE ETRANGERE CONTRASTEE

L'article 152 de la Constitution précise : « La politique étrangère de la République islamique d'Iran est basée sur la négation de toute forme d'asservissement et de toute subordination, la préservation constante de l'indépendance et de l'intégrité du pays, la défense des droits de tous les musulmans, le refus de l'alliance avec les puissances hégémoniques et le maintien de relations mutuellement pacifiques avec les Etats non-belligérants ». Il y a donc bien confirmation du caractère internationaliste de la nation iranienne, qui n'est pas vue comme opposée aux autres nations mais plutôt à leurs gouvernements, lorsque ceux-ci sont considérés comme ennemis de l'islam. Ceci est d'ailleurs confirmé par Mohsen Rafic Doust, ministre des Gardiens de la Révolution, qui déclarait le 17 octobre 1986 : « Le but auquel nous voulions parvenir au Liban, c'était l'exportation de la culture révolutionnaire islamique. Il est atteint et nous ne voulons rien d'autre ».

Le caractère étatique et national de la diplomatie iranienne se double d'un prosélytisme islamique⁷³ confié à des organisations para-étatiques, plus libres de leurs relations avec l'extérieur du pays, comme par exemple l'Organisation de la Propagande Islamique (OPI), l'Organisation de la Culture et des Relations Islamiques (OCRI), créée officiellement en janvier 1996 et dirigée par l'hodjatoleslam Mohammed Ali Taskhiri, conseiller de Khameneï pour les relations internationales, ou encore l'Assemblée internationale Ahl ul Bayt⁷⁴, dirigée par le même Taskhiri. Ces deux dernières organisations sont typiques du fonctionnement para-étatique du prosélytisme chiite mondial, en ce sens qu'elles fonctionnent comme des Organisations Non Gouvernementales (ONG) tout en bénéficiant d'une importante aide structurelle de l'Etat. Cela se traduit par de nombreuses délégations ponctuelles ou des représentants permanents, envoyés dans les pays où se trouvent des minorités chiites⁷⁵.

Sont étroitement mêlées, vis-à-vis de l'étranger, les notions de diplomatie et de sécurité de la nation iranienne d'une part, et la spécificité islamique d'autre part, à tel point qu'il est parfois difficile de démêler quelle est la réelle motivation de la politique étrangère de la République. De l'aide aux minorités chiites, avec ce que cela suppose de compétition avec les réseaux du sunnisme, ou bien de la préservation des intérêts économiques iraniens, il est difficile de déterminer quel est l'élément primordial. Peut-être est-ce une combinaison des deux, le nationalisme étant mis au service du prosélytisme, et réciproquement.

Le récent réchauffement des relations de l'Iran avec la communauté internationale, notamment l'Union Européenne et les pays du Golfe, vise à sortir le pays de son

⁷² A cette occasion, Buenos Aires a expulsé des diplomates iraniens.

⁷³ Ce prosélytisme est somme toute conforme aux prescriptions du Coran.

⁷⁴ Ahl ul Bayt signifie littéralement « les gens de la maison du Prophète », c'est à dire sa famille (Fatima, Ali et les saints Imams).

⁷⁵ L'hodjatoleslam Taskhiri a reconnu officiellement que plus de 300 religieux iraniens sont présents à l'étranger à ce titre.

isolement⁷⁶, durement ressenti par la population, notamment pour ses conséquences économiques. Mais le « dialogue des civilisations » prôné par le Président Khatami et les réformateurs est contrebalancé par l'attitude extrémiste des conservateurs face au processus de paix en Palestine (cf. paragraphe ci-dessous).

La politique extérieure de la République islamique semble donc bien encore largement inspirée par le clan conservateur, donc par la frange la plus radicale des dirigeants iraniens, privilégiant les intérêts religieux par rapport aux intérêts nationaux.

◆ LE SOUTIEN AU CHIISME MONDIAL

Les communautés chiites de par le monde font l'objet d'une attention affirmée de la part des dirigeants iraniens. Cette solidarité confessionnelle n'a rien d'exceptionnel, mais elle est souvent prétexte à une pénétration insidieuse de la diplomatie iranienne, et se double généralement d'une aide logistique (fourniture de matériels d'imprimerie et de télécommunications, financements de locaux et de personnels).

Parallèlement, l'Iran accueille de nombreux étudiants en théologie dans ses centres religieux de Qom et Mashad⁷⁷, selon un processus bien établi. Les éléments les plus réceptifs aux thèses chiites sont tout d'abord sélectionnés par le centre culturel iranien local, qui abrite généralement la madrasa⁷⁸, puis reçoivent de l'Etat iranien une bourse d'études pour venir en Iran durant plusieurs années. Ensuite, ils reviennent dans leur pays d'origine pour y transmettre à leur tour le message chiite aux populations. Cette manière de procéder permet de créer des structures chiites nationales à même de contrer l'expansionnisme sunnite financé par l'Arabie saoudite. Téhéran agit ainsi selon trois axes : elle œuvre à l'expansion du chiisme dans le monde, particulièrement auprès des pays du tiers-monde, elle favorise le rayonnement iranien international, et elle travaille à contrebalancer l'influence saoudienne en Afrique et au Moyen-Orient, en permettant aux organisations chiites de se développer au détriment des organisations sunnites.

Enfin, le chiisme est également un outil diplomatique iranien au Pakistan et en Afghanistan. Au Pakistan, où les chiites duodécimains sont minoritaires⁷⁹, le mouvement radical Tehrik Jaffaria Pakistan (TJP), dirigé par un ami personnel du Guide Khameneï, Sayyed Ali Naqvi⁸⁰, participe à la vie politique par ses représentants élus au Parlement. Pour l'Afghanistan, l'Iran compte sur l'importante minorité chiite des Hazaras⁸¹ et le Parti de l'Unité Islamique (Hezb e-Wahdat) pour influencer sur l'issue du conflit afghan.

*

* *

⁷⁶ Les Etats-Unis appliquent pour leur part une politique de « double endiguement » de l'Irak et de l'Iran.

⁷⁷ 80% des étudiants de ces centres proviennent hors d'Iran ; Afrique, pays arabes, Pakistan et Afghanistan.

⁷⁸ Ecole religieuse où sont enseignés les rudiments du Coran.

⁷⁹ Ils y représentent environ 10% de la population et sont régulièrement la cible d'attentats meurtriers de la part des groupes extrémistes sunnites.

⁸⁰ Ce dernier est même habilité à percevoir les khoms des fidèles pakistanais au profit du Guide.

⁸¹ Les Hazaras sont implantés dans l'est du pays et sont persécutés par les Talibans, sunnites.

TROISIEME PARTIE

EVOLUTION ET SYNTHÈSE

A. LE DEVENIR DU CHIISME DUODECIMAIN

◆ LA QUERELLE RELATIVE AU GUIDE DE LA RÉVOLUTION

La nomination de l'hodjatoleslam Khameneï comme Guide de la Révolution a provoqué d'important remous, tant parmi ses partisans que chez les clercs traditionnels. Confier le poste de Guide, c'est à dire la plus haute fonction politique, mais aussi religieuse, à un clerc non-ayatollah et encore moins marja était en contradiction avec les fondements du régime. En effet, contrairement à l'ayatollah Hussein Ali Montazéri, dauphin désigné de l'Imam depuis 1982 mais tombé en disgrâce en mars 1989⁸², Khameneï ne dispose pas de l'aura religieuse nécessaire pour occuper la fonction de Vali⁸³ ; il n'a pas publié de guide de droit canon, condition indispensable pour acquérir la reconnaissance de ses pairs et être reconnu comme marja e-taqlid par les fidèles. Seule la place que lui a accordée le régime lui confère une certaine autorité, mais il a fallu modifier la Constitution (article 109), en 1989, pour permettre que le Guide ne soit plus nécessairement un marja. Cette modification a été ressentie, par la population comme par certains clercs, comme une confiscation de la légitimité religieuse par une oligarchie cléricale politique coupée de ses racines religieuses, donc de la nation. Aujourd'hui, paradoxalement, cette légitimité religieuse ne s'applique que sur les autres chiïtes du monde, et pas à l'intérieur du pays : Khameneï est officiellement marja pour les communautés chiïtes non-iraniennes, alors que les croyants iraniens suivent les marja de leur pays. L'opposition très vive des ayatollahs iraniens vis-à-vis de Khameneï, en mettant en cause sa compétence à assumer le Velayat e-Faqih, ébranle donc le régime lui-même.

◆ LA COMPÉTITION AVEC LES GRANDS AYATOLLAHS

Comme nous l'avons vu précédemment, le clergé iranien est schématiquement divisé en deux écoles. L'une détient le pouvoir politique et est favorable au thèses du Velayat e-Faqih, voyant de plus dans la gestion des affaires nationales une sorte de fidélité au rôle messianique de l'Imam caché. L'autre prône le retour à un rôle plus traditionnel du clergé, fuyant l'inévitable compromission du pouvoir politique, et souhaite revenir à un rôle uniquement spirituel. La première école est représentée par les ayatollahs investis de fonctions officielles⁸⁴, alors que la seconde, depuis la mort du Grand ayatollah Golpaygani,

⁸² Il s'était publiquement opposé aux exécutions d'opposants politiques.

⁸³ Khameneï n'est qu'hodjatoleslam dans la hiérarchie religieuse, titre par lequel l'a d'ailleurs toujours appelé Khomeiny.

⁸⁴ Principalement Khameneï, Yazdi, Nategh-Nouri, Khatami, Rafsandjani et l'hodjatoleslam Mohtashempur.

est emmenée par les ayatollahs moins « politiques »⁸⁵. Le cas de l'ayatollah Montazéri est à considérer à part, car il est à la fois partisan du Velayat (donc de l'implication des clercs dans la vie politique) mais opposé à toute forme dictatoriale de pouvoir⁸⁶.

Cependant, un troisième facteur intervient, celui du chiisme non-iranien. En aidant au développement du chiisme à l'extérieur du pays, la Révolution iranienne a involontairement fait naître un courant de pensée qui lui échappe et qui est principalement représenté par les partisans de feu le Grand ayatollah Khoï, mais également par le sheikh Mohammed Hussein Fadlallah. Ce Libanais, considéré comme le guide spirituel du Hezbollah libanais, a atteint un tel niveau de prestige qu'il peut prétendre à la succession de Khoï. Ce faisant, il entre naturellement en compétition avec les ayatollahs iraniens, en premier lieu le Guide Khameneï. On assiste donc à une compétition à l'extérieur de l'Iran pour la direction spirituelle du chiisme.

La théorie de Fadlallah mêle des éléments de l'école Shariati (aspect révolutionnaire du chiisme au service du peuple) et de l'école Khomeiny (rôle politique des clercs). Il y ajoute la nécessité de coopération entre chiisme et sunnisme, les deux courants devant, selon lui, s'unir afin de faire triompher l'islamisme militant. Cependant, il revendique clairement son attachement au chiisme, considérant le quiétisme chiite traditionnel comme la préparation à la guerre islamique révolutionnaire des pauvres et des déshérités, et non comme un statut définitif. Il considère le peuple uniquement sous l'angle de la communauté musulmane, niant les droits spécifiques des nations. Cette analyse, qui le conduit à s'opposer, au sein du Hezbollah libanais, au secrétaire général de ce dernier, le sheikh Hassan Nasrallah, plus favorable aux thèses iraniennes et lié au Guide Khameneï, le pose en défenseur de la vocation universaliste du chiisme, dans un sens radical et révolutionnaire. A une période où l'islamisme radical sunnite connaît une expansion considérable, ces prises de position sont à même de renforcer la position de Fadlallah dans la course au leadership chiite mondial.

◆LA VOCATION UNIVERSALISTE

Quel que soit l'évolution que connaîtra la scène politique intérieure iranienne, ses dirigeants, par nature autant que par opportunisme, continueront certainement à jouer du caractère universaliste de leur religion pour être présents partout où l'islam peut s'étendre. Les nombreux réseaux tissés depuis 20 ans avec des organisations islamistes locales continueront de fonctionner, le meilleur exemple demeurant celui de l'Afrique. Sur ce continent, le chiisme iranien s'appuie sur trois voies parallèles de pénétration : les représentations caritatives iraniennes, qui apportent aide sociale et assistance éducative et religieuse aux populations⁸⁷ ; les groupuscules se revendiquant plus

⁸⁵ Hassan Tabatabaï Qomi, Nasser Makarem Shirazi, Mohammed Sadeq Rowhani, Hussain Vahid Khorasani, Javad Tabrisi, Fâzel-Lankarani, Karimi et Ali Falsafi

⁸⁶ Il conserve une grande popularité parmi le peuple, de nombreux députés du Majlis lui rendant régulièrement visite dans sa retraite de Qom. De plus, s'il n'était pas encore Grand ayatollah, c'est uniquement en raison des nombreuses années de prison qui l'avaient gêné dans ses études religieuses.

⁸⁷ Souvent par l'intermédiaire d'écoles coraniques, qui servent également à affirmer la spécificité chiite par rapport aux fondations sunnites locales.

ou moins du chiisme, et dont l'action est souvent basée sur la violence et la rébellion⁸⁸ ; la présence de fortes communautés libanaises chiites, dont les liens familiaux naturels avec le Liban sont autant de raisons de prosélytisme.

Cet aspect mondialiste du chiisme duodécimain continuera certainement à servir les intérêts de l'Iran en tant que nation, puisqu'il permet à ce pays un rayonnement, notamment culturel, sans commune mesure avec son poids diplomatique actuel.

◆ LE SOUTIEN A L'ISLAMISME RADICAL

La révolution de 1979 remplit depuis vingt ans un formidable rôle d'entraînement pour les mouvements islamistes radicaux, bien sûr chiites mais également sunnites. En effet, le charisme de l'Imam Khomeiny, ses appels au jihad contre les ennemis de l'islam, notamment le sionisme, ont redonné un second souffle aux extrémistes, après celui des Frères musulmans égyptiens.

Aujourd'hui, l'islamisme radical international est assurément dominé par des groupes sunnites⁸⁹, notamment ceux liés à l'ex-saoudien Oussama bin Laden, réfugié en Afghanistan. Aussi Téhéran a-t-elle dû composer avec ces derniers, afin en quelque sorte de maintenir sa place dans l'internationale islamiste. Par exemple, des contacts existent entre le Hezbollah libanais et le Hamas palestinien, à travers le Rassemblement des Ulémas Musulmans (RUM)⁹⁰, afin de coordonner les actions contre Israël. De même, les chiites et sunnites sud-africains se rencontrent au sein de l'Islamic Unity Convention (IUC), qui organise au Cap des colloques internationaux sur la place et l'avenir de l'islam dans le monde.

Cette conjonction d'intérêts est ressentie par l'Iran comme un moyen de faire progresser la cause de l'islamisme international et d'instaurer dans certains pays des Républiques islamiques sur le modèle iranien. L'émergence de mouvements sunnites radicaux n'affaiblira donc pas le chiisme international, du moins tant que celui-ci saura composer avec ces derniers pour continuer "la lutte contre l'Occident".

○○○○○

⁸⁸ Par exemple l'Islamic Movement de Ibrahim Zakzaky au Nigeria, ou la Qibla d'Ahmed Cassiem et le PAGAD en Afrique du Sud, dont l'ambition affichée est d'instaurer dans leurs pays respectifs des Républiques islamiques sur le modèle iranien.

⁸⁹ Cette prédominance des groupes radicaux sunnites est principalement due aux financements saoudiens.

⁹⁰ Créé en 1982 au Liban sous l'égide de l'Iran.

B. L'AVENIR DE L'IRAN

◆ LA NORMALISATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Dans un entretien avec la chaîne américaine CNN, le 9 janvier 1998, le Président Khatami a évoqué le concept de « dialogue des civilisations », s'opposant ainsi au « choc des civilisations » de Samuel Huntington. Ce souci d'ouverture de l'Iran sur l'extérieur, dans le respect des différences culturelles réciproques, illustre la volonté des réformateurs de créer les conditions politiques, diplomatiques et économiques d'une évolution libérale du pays. Forts de la légitimité politique que leur a donnée le peuple lors des dernières élections⁹¹, ils souhaitent ainsi obliger les conservateurs à accepter une voie nouvelle, pour ainsi dire post-révolutionnaire. Ce discours rencontre une oreille attentive de la part de l'Europe, qui prône un « dialogue critique » avec l'Iran, mais se heurte toujours à l'intransigeance américaine⁹². Pourtant, la grande majorité de la nation iranienne semble bien souhaiter cette ouverture, car la méfiance envers l'étranger se double naturellement d'une attirance très forte pour tout ce qui vient de l'Occident, notamment des Amériques.

Au Moyen-Orient, cette volonté d'ouverture se traduit par des tentatives de rapprochement avec l'Arabie saoudite et les autres Etats du Golfe⁹³. Toutefois, l'Iran se trouve marginalisé par une situation géopolitique qui lui échappe : solidité de l'alliance américano-saoudienne, processus de paix en Palestine, rapprochement entre Israël et la Turquie, maintien au pouvoir de Saddam Hussein. Seule l'alliance naturelle avec la Syrie semble tenir, de même que le soutien diplomatique, économique et militaire de la Russie⁹⁴ et de la Chine. En tout état de cause, l'opposition avec le gouvernement des Etats-Unis demeure forte aussi bien chez les dirigeants que dans la nation iranienne. En novembre 2000, le Majlis a adopté à une forte majorité une loi permettant aux tribunaux iraniens de juger les plaintes déposées par des « victimes des ingérences américaines en Iran ou du terrorisme américain », alors que le Guide Khameneï rejetait de nouveau tout rapprochement avec les Etats-Unis.

◆ LA LIBERALISATION DU REGIME

Alors que les conservateurs sont bien implantés dans l'administration et les organisations para-étatiques, le clan réformateur trouve ses principaux soutiens parmi la population : petits commerçants, femmes, étudiants. La jeunesse en particulier, qui n'a connu ni les excès de l'ancien régime ni la liesse populaire de la Révolution, aspire à une véritable évolution du régime vers plus de libertés individuelles et de souplesse économique. C'est ainsi que l'on peut voir, dans les grandes villes, des jeunes femmes remplacer le

⁹¹ Les élections législatives des 18 février et 5 mai 2000 ont donné la majorité absolue des sièges du Majlis au clan réformateur, via le Front de la Participation Islamique (FPI).

⁹² Malgré la visite aux Etats-Unis du ministre des Affaires étrangères Kamal Kharazi, en septembre 1998.

⁹³ Comme en témoigne la visite du Président Khatami à Riyad, en mai 1999. Mais ce réchauffement des relations irano-arabes ne doit pas faire oublier la lutte dans l'ombre que nous avons décrite plus haut

⁹⁴ Le ministre russe de la défense, le maréchal Igor Sergueïev, s'est rendu fin 2000 à Téhéran afin de relancer les ventes d'armes russes en Iran. Par ailleurs, la menace islamiste dans les Républiques du Caucase est plutôt due à l'internationale radicale sunnite qu'au soutien chiite.

traditionnel tchador noir par des hidjabs colorés et sortir avec leurs amis masculins de manière ostentatoire.

L'un des artisans de cette libéralisation sera certainement la presse, qui d'ailleurs fait l'objet de nombreuses attaques verbales et physiques de la part des éléments conservateurs de la société⁹⁵, le pouvoir judiciaire participant également à cette répression à travers le Tribunal spécial pour la presse. Les nombreux journaux dits « libres », à la fois reflètent les aspirations de l'opinion publique et permettent aux partis libéraux de faire connaître leurs thèses.

Ces partis réformateurs constituent une nébuleuse de formations regroupées dans le Front du 2 Khordâd, aux côtés du Front de la Participation Islamique (FPI)⁹⁶, du parti des Reconstructeurs et du parti des Clercs combattants. Par delà les différences qui les séparent⁹⁷, toutes ces formations politiques se rejoignent sur la nécessité de réformer la Constitution vers plus de souplesse religieuse et de liberté sociale et de préserver les intérêts nationaux⁹⁸, sans toutefois remettre en cause les acquis de la Révolution.

◆ AUCUNE ALTERNATIVE POLITIQUE CREDIBLE

Le principal problème politique de l'Iran tient aujourd'hui au fait qu'il n'existe pas d'opposition légale organisée face aux islamistes. La Révolution, à laquelle ils avaient pourtant pleinement participé, a fait disparaître les mouvements laïques qui auraient pu proposer une alternative sociétale, achevant l'œuvre du shah qui avait supprimé toute possibilité d'opposition legaliste et favorisé ainsi, sans le vouloir, les mouvements radicaux. Les actions violentes des Moudjahiddines du Peuple contre le pouvoir ne leur attirent pas la sympathie de la population, qui est elle-même victime des attentats perpétrés par ce mouvement dans les villes et considère, par conséquent, le mouvement comme une organisation terroriste⁹⁹. Pour leur part, le Conseil National de la Résistance, comme le Toudeh, ne possèdent aucune marge de manœuvre ni assise populaire.

Par ailleurs, deux partis politiques islamiques modérés, le Mouvement des musulmans militants et le Mouvement de libération de l'Iran¹⁰⁰, sont tolérés mais leur audience demeure faible et ils sont étroitement surveillés par le pouvoir.

La nation iranienne n'a donc pas d'autre alternative, pour exercer sa souveraineté dans le domaine politique, que de soutenir l'un des groupements de partis islamistes reconnus officiellement¹⁰¹, ou de sombrer dans l'indifférence politique.

⁹⁵ A la mi-2000, 19 journaux réformateurs ont été interdits de parution et une nouvelle loi restrictive sur la presse a été votée par l'ancien Majlis, avant qu'il ne soit remplacé par les députés nouvellement élus. De plus, une quinzaine de journalistes très populaires sont actuellement emprisonnés.

⁹⁶ Dirigé par le frère du Président, Mohammed Reza Khatami.

⁹⁷ Le FPI et le parti des Clercs combattants sont résolument étatistes et dirigistes alors que le parti des Constructeurs est partisan d'une libéralisation économique.

⁹⁸ Selon les propres termes de Mohammed Reza Khatami, chef du FPI.

⁹⁹ Les autorités iraniennes reprochent à la France d'abriter des « terroristes » (les dirigeants des Moudjahiddines) sur son territoire. Le 23 octobre 2000, des tirs de mortier se sont produits à Téhéran.

¹⁰⁰ Dirigé par l'ex-ministre des Affaires étrangères Ebrahim Yazdi. Ces deux partis rejettent le principe du Velayat e-Faqih mais demeurent fidèles aux idéaux de la Révolution.

¹⁰¹ Ruhaniyat pour les conservateurs et Ruhaniyoun pour les radicaux.

C. CONJONCTION DES DEUX DYNAMIQUES

◆ UNE EVOLUTION POLITIQUE INCERTAINE

Les prochaines élections présidentielles, prévues le 8 juin 2001, constitueront sans aucun doute un tournant dans la vie de la nation. Elles permettront soit de confirmer la légitimité populaire des réformateurs, leur laissant le champ libre pour de véritables réformes en profondeur, soit le retour en force, toutefois peu probable, des conservateurs. Toutefois, la victoire des réformateurs pourrait déboucher sur le risque de nouvelles déceptions parmi la population. En effet, les courants libéraux qui traversent l'opinion publique sont actuellement très déçus par le manque de résultats tangibles de la politique économique du présent gouvernement. Cette faillite économique entraîne des interrogations sur la possibilité pour les réformateurs de véritablement s'imposer face à des conservateurs qui détiennent tous les pouvoirs officiels et de puissants leviers de pouvoir officieux. Cette incertitude gagne même le Président Khatami, puisqu'il n'a pas encore fait connaître sa décision sur une éventuelle candidature à sa propre succession.

Il apparaît que l'ex-Président Rafsandjani possède tous les atouts pour revenir dans le jeu politique. Ni marqué par une image trop radicale¹⁰², ni soupçonné par les conservateurs de vouloir remettre en cause les acquis de la Révolution, il pourrait être l'homme de la réconciliation, d'une part entre les clans réformateur et conservateur, d'autre part entre l'Etat et la nation.

◆ LA CRISE POLITICO-RELIGIEUSE

La crainte de nombreux clercs, mais aussi des simples fidèles, est que le régime ne confisque la religion à travers la nomination exclusivement politique des marja, comme cela avait été tenté pour le Guide. De plus, la remise en cause de la liberté pour chaque croyant de choisir son marja, et donc de lui verser son obole financière, par exemple par un transfert obligatoire vers le Guide, serait très mal ressentie par les ayatollahs qui sont les bénéficiaires de ce système, comme par les fidèles qui demeurent très attachés à la liberté de choix individuelle de leur marja.

L'attitude des membres populaires les plus éminents du clergé sera également l'une des clés de l'évolution de la nation iranienne. En effet, leur relative neutralité politique pourrait ne pas durer, face à une politique qu'ils jugeraient excessive et finalement néfaste à la communauté des croyants¹⁰³. On retrouverait là le phénomène originel du chiisme en tant que mouvement des opprimés et des déshérités. En quelque sorte, le Guide et son système de gouvernement seraient assimilés au califat originel des sunnites, et donc devraient être combattus par et pour le peuple.

¹⁰² Il avait été élu Président de la République sur un programme politique d'ouverture et de réformes.

¹⁰³ Des clercs de plus en plus nombreux estiment que le chiisme en tant que religion n'a rien à gagner dans cette politisation extrême.

Comme pour l'évolution politique, un homme semble être le plus à même de jouer une carte personnelle dans cette affaire : il s'agit de l'homme d'État Rafsandjani. Le fait que le régime ait accepté, par la nomination de Khameneï, que le Guide ne soit pas la plus haute source d'imitation, sert ce religieux de second rang. Ses discours actuels vont d'ailleurs dans le sens d'un renforcement des pouvoirs du Guide, comme s'il préparait le terrain pour le jour où il sera lui-même à ce poste. Il pourrait être l'homme qui permettra de revenir à une sécularisation du pouvoir politique tout en ménageant son caractère religieux qui est, rappelons-le, une caractéristique fondamentale de la société iranienne. En ce sens, il pourrait réconcilier la nation et la religion.

◆ L'OPPOSITION IRREDUCTIBLE AU PROCESSUS DE PAIX EN PALESTINE

Téhéran a, depuis 1979, exprimé officiellement sa farouche opposition à toute paix négociée entre l'Etat hébreu et ses voisins arabes. Cette attitude repose sur l'opposition idéologique de l'Imam Khomeiny à la présence d'un Etat juif au cœur même des lieux saints de l'islam situés à Jérusalem et non pas, contrairement aux discours officiels, sur une quelconque solidarité arabe avec les Palestiniens. Elle se double de la crainte géopolitique de voir la Syrie conclure un accord de paix avec Israël et se détourner par conséquent de l'alliance naturelle avec le voisin perse, nécessaire à Damas pour continuer le combat contre le sionisme et éviter l'encerclement géopolitique dû aux présences turque, irakienne et israélienne. En conséquence, si la position officielle de l'Iran consiste à dire qu'« il ne s'opposera pas par la force à une évolution pacifique », il continue à soutenir les mouvements arabes qui agissent contre Israël, comme le Jihad islamique palestinien ou le Hamas. De même, le retrait israélien du Sud-Liban n'empêche pas Téhéran de continuer à soutenir financièrement et logistiquement le Hezbollah du sheikh Hassan Nasrallah¹⁰⁴.

Par ailleurs, tous les prétextes sont utilisés par Téhéran pour réaffirmer son intransigeance. Par exemple, 150 écoles iraniennes ont été baptisées du nom de l'enfant palestinien tué par des tirs israéliens¹⁰⁵. De même, lors de la prière à l'université de Téhéran, le 22 décembre 2000, à l'issue de la « journée Al-Qods »¹⁰⁶, Rafsandjani a déclaré : « Nous devons tous, tous les pays musulmans, mobiliser nos moyens, militaires, économiques et financiers, pour soutenir le soulèvement des Palestiniens et libérer cette terre sainte », ajoutant que « l'état d'Israël est désormais la plus grande menace militaire qui pèse sur la région ». De son côté, le Guide Ali Khameneï déclarait, le 15 décembre 2000, à Téhéran : « La nouvelle génération de Palestiniens a appris que la lutte, et non la négociation, est la voie de la victoire ».

Par cette attitude très ferme, l'Iran cherche à préserver ses intérêts stratégiques en tant que nation tout en donnant des gages à l'islamisme international. La réussite du processus de paix serait donc très préjudiciable à Téhéran, le régime ayant fondé une partie de sa

¹⁰⁴ Même si cette aide semble avoir beaucoup diminué, le Hezbollah ayant été invité à rechercher ses propres sources de financement.

¹⁰⁵ M. Rahim Ebadi, vice-premier ministre de l'Education, a déclaré que cette décision avait été prise afin de montrer la sympathie et la solidarité de l'Iran pour les Palestiniens mais également pour se souvenir des étudiants iraniens martyrs.

¹⁰⁶ Al Qods est le nom arabe de Jérusalem. Dès 1979, l'Imam Khomeiny avait instauré une journée annuelle de soutien aux Palestiniens et d'attachement à la troisième ville sainte de l'islam.

légitimité interne sur la lutte antisioniste et la libération de Jérusalem¹⁰⁷. Toutefois, certains dirigeants iraniens ont conscience du fait que l'intransigeance de leur pays dessert, à long terme, l'intérêt national en mettant l'Iran au ban de la scène internationale en termes d'image mais surtout en coupant toute marge de manœuvre politique et diplomatique, ainsi que l'aide des organismes financiers internationaux.

L'attitude de Téhéran sur le problème palestinien sera un véritable test dans la problématique qui nous a préoccupé tout au long de cette étude : soit l'Iran se comportera en véritable nation responsable, pour le plus grand bénéfice de ses intérêts nationaux et de sa population, soit il continuera à privilégier des motifs idéologiques d'intransigeance religieuse.

*

* *

CONCLUSION

L'Histoire de la Perse, puis de l'Iran est une longue succession de luttes entre la couronne et le turban. Ce dernier, en particulier avec la mise en pratique de la théorie du Velayat e-Faqih par l'Imam Khomeiny, triomphe depuis 1979.

Mais l'élan révolutionnaire et islamiste semble aujourd'hui avoir trouvé ses limites en raison, entre autres, d'un système politique dévoyé de ses buts initiaux. L'institution du Guide de la Révolution, avec ses propres excès, sa logique d'enfermement dans une inévitable radicalisation et son échec d'expansion de la Révolution islamique mondiale, en est la meilleure illustration. A la fois pilier du régime à l'intérieur et symbole de la Révolution à l'extérieur, son avenir conditionnera indubitablement celui de l'Etat et par conséquent celui du pays.

La difficulté majeure qui se pose au régime est que l'Etat ne représente plus la nation. Le peuple, foncièrement acquis aux thèses chiites mais également fondamentalement nationaliste, ne souhaite pas pour autant être tenu à l'écart de la marche du monde, notamment en matière économique. Le Guide, quel qu'il soit, devra se soumettre à cette exigence, sinon l'Iran sombrera dans l'incertitude et la violence.

Par ailleurs, la véritable question politique est : l'Iran saura-t-il mettre un terme à la Révolution tout en en gardant les acquis ? Dans le cas où cette hypothèse serait réalisée, la nation et la religion, définitivement réconciliées, referont de l'Iran le grand pays qu'il a été. Sinon la nation, excédée par vingt années de confiscation de sa souveraineté par une élite politico-religieuse en laquelle elle ne se reconnaît plus, pourrait choisir de nouveau la voie d'une rupture violente avec ses dirigeants.

¹⁰⁷ Ce qui explique en grande partie le fait que le Hezbollah libanais n'ait pas déposé les armes, malgré le retrait israélien du Sud-Liban.

ANNEXE 1

LE CONCEPT DE NATION

Le concept de nation n'est pas toujours facile à définir car il peut être interprété de plusieurs manières.

Le dictionnaire nous en donne la définition littérale suivante :

Nation (latin natio) :

1. Grande communauté humaine, le plus souvent installée sur un même territoire et qui possède une unité historique, linguistique, culturelle, économique plus ou moins forte.
2. Communauté politique distincte des individus qui la composent et titulaire de la souveraineté.

Nous avons préféré retenir la définition avancée par Ernest Renan dans son ouvrage *Qu'est-ce qu'une nation*, car elle introduit un paramètre intellectuel :

« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis ».

Généralement, une nation trouve sa concrétisation par une forme sociétale caractérisée par divers facteurs : un peuple, un territoire géographique, une langue, une culture, une histoire commune et un État qui représente cette souveraineté nationale et administre les affaires nationales. D'autres éléments sont fréquemment rencontrés : une Constitution, un drapeau, un hymne national, etc.

Le sentiment national est la dynamique qui sous-tend la notion de nation. Le nationalisme, par delà les aspects négatifs qui lui sont souvent accolés (en raison des excès des nationalismes européens des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles), est la manifestation extérieure de la nation, l'expression intellectuelle de sa réalité.

ANNEXE 2



DONNEES GENERALES SUR L'IRAN

GEOGRAPHIE

- Territoire : 1 633 000 km²
- Population : 60 millions 055 488 habitants (recensement officiel de 1996)
 plus proche de 70 millions en réalité
 70% de moins de 25 ans
 accroissement de 1,5%/an
 densité de 41 h/km² (1995)
- Taux de fécondité : 3,5 (1991) (7,2 en 1976)
- Pays voisins : Azerbaïdjan, Arménie, Turquie, Irak, Pakistan, Afghanistan, Turkménistan, Arabie saoudite, Emirats Arabes Unis, Oman, Qatar
- Principales villes : Téhéran (capitale, 9 millions d'h.), Machad (Mechhed), Ispahan, Tabriz, Chiraz

SOCIETE

- Langue et écriture officielle : persan (article 15 de la Constitution)¹⁰⁸
- Autres langues : assyrien, azéri, kurde, ouzbek, kermandji, tadjik, dari, arabe, baloutchi, urdu, pashtou, urami, surami, luri, turkmène, gilaki,
- Religion officielle : islam (99,56% de la population)
- Taux d'alphabétisation : 79,51%
- Taux d'urbanisation : 61%
- Taux hommes/femmes : 50,81/49,19%
- Taux de scolarisation (hommes): 85% (1996) (59% en 1976)
- Taux de scolarisation (femmes) : 74% (1996) (28% en 1976)

¹⁰⁸ Cet article autorise également l'usage des langues et dialectes locaux dans la presse et les autres médias, ainsi que dans la littérature des groupes ethniques.

Mortalité infantile	:	29/1000
Espérance de vie	:	69,5 ans
Armée régulière	:	393 000 hommes
Pasdarans	:	120 000 hommes
Bassij	:	400 000 hommes

ECONOMIE

Monnaie	:	rial
PNB	:	109,6 milliards de dollars (1998) (a baissé de 2,5%/an de 1979 à 1992)
PIB	:	132 milliards de dollars (1992)
Dettes extérieures	:	9 milliards de dollars
Réserves pétrolières	:	90 milliards de barils (3 ^{ème} rang mondial)
Réserves gazières	:	20 000 milliards de m ³ (2 ^{ème} rang mondial)
Production pétrolière	:	3,7 millions de barils/jour (dont 2,5 exportés – 6 millions de barils/jour en 1979)
Inflation	:	50%
Taux de chômage	:	12,5% de la population active (chiffre officiel)
Dépenses militaires	:	3,8% du PIB (1994)
Dépenses d'éducation	:	5,4% du PIB (1993)

LES MINORITES ETHNIQUES

Les minorités non-perses présentes sur le territoire iranien ne posent pas de problème vis-à-vis de la nation iranienne, car elles ne semblent pas afficher ouvertement (sauf pour les Kurdes) de sentiment autonomiste marqué.

Les Azéris : 15 millions d'Azéris vivent principalement dans les provinces d'Azerbaïdjan oriental et occidental, d'Ardabil, de Zandjân et de Khorassan. Les villes de Téhéran, Hamadan, Qasvin, Qom et Saveh accueillent d'importantes communautés.

Les Kurdes : six millions de Kurdes vivent principalement dans les provinces du Kurdistan, d'Azerbaïdjan occidental et du Khorassan.

Les Baloutches : ils vivent principalement dans la province du Baloutchistan et dans la ville de Seistân.

Les Lurs : ils habitent la province du Lorestan. Leur langue est proche du kurde.

Les Arabes : ils vivent principalement dans la province du Khouzestân et dans la région située entre le fleuve Arvand et le Golfe persique.

Les nomades : environ 1 million 152 000 personnes pratiquent l'élevage traditionnel et se déplacent d'une région à l'autre pour faire paître leurs troupeaux.

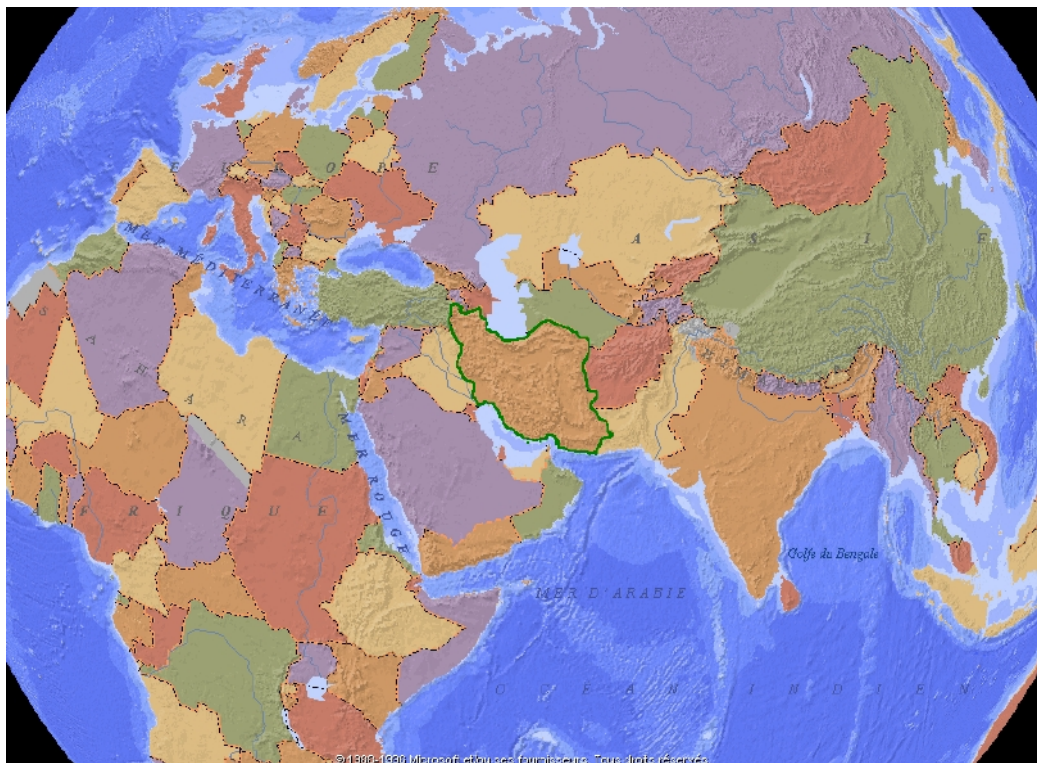
Les réfugiés : l'Iran accueille plus de deux millions de réfugiés sur son territoire, principalement afghans (1,5 million) et iraqiens., dans les provinces du Khorasan, du Seistân et du Baloutchistan. Plus de 93% d'entre eux vivent dans des villes.

LES MINORITES RELIGIEUSES

L'Iran reconnaît officiellement trois communautés religieuses non-musulmanes :

- les zoroastriens (30 000),
- les juifs (30 000),
- les chrétiens (250 000), répartis en assyriens, chaldéens et arméniens.

Une quatrième communauté religieuse existe en Iran : les Bahaïs (30 000), qui ne sont pas reconnus par le régime, qui les considère comme une hérésie du chiisme et par conséquent les persécute au nom de l'orthodoxie islamique.



ANNEXE 3

IMPLANTATION DU CHIISME DANS LE MONDE

Parmi les adeptes du chiisme, le rite duodécimain est largement majoritaire, les autres courants (Zeydite, Ismaélite, Alaouite, Druze) demeurant confidentiels et non-prosélytes. Les populations chiites sont implantées dans différents Etats soit de façon majoritaire, soit sous forme de minorités, d'ailleurs souvent difficiles à estimer, les persécutions dont ils sont victimes autorisant les chiites à pratiquer la dissimulation mentale (taqiya) au sein de la société. Elles représentent environ 12% des musulmans, soit 135 millions de croyants.

Leur répartition par pays est la suivante :

Afghanistan :	3 millions
Arabie saoudite :	500 000
Azerbaïdjan :	5 millions 500 000
Bahreïn :	350 000
Emirats Arabes Unis :	300 000
Inde :	25 millions
Irak :	14 millions
Iran :	51 millions
Koweït :	500 000
Liban :	1 million
Qatar :	50 000
Pakistan :	30 millions
Syrie :	4 millions
Tadjikistan :	160 000
Turquie :	16 millions
Yémen :	500 000
Allemagne :	600 000 (Turcs)
Royaume-Uni :	100 000 (Indiens et Pakistanais)

France :	100 000 (Turcs et Iraniens)
	quelques milliers dans les DOM
Afrique orientale (Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud) :	300 000 ¹⁰⁹
Afrique occidentale (Sénégal, Côte d'Ivoire, Nigeria) :	400 000 ¹¹⁰
Amériques du Nord et du Sud :	1 million (Iraniens et Libanais)

Certaines de ces communautés sont très proches de leurs homologues iraniennes. C'est ainsi le cas de la communauté chiite libanaise dont, traditionnellement, les clercs ont fait leurs études religieuses en Iran, comme par exemple Moussa Sadr, le promoteur du renouveau chiite libanais à travers la création du Mouvement des Dëshérités.

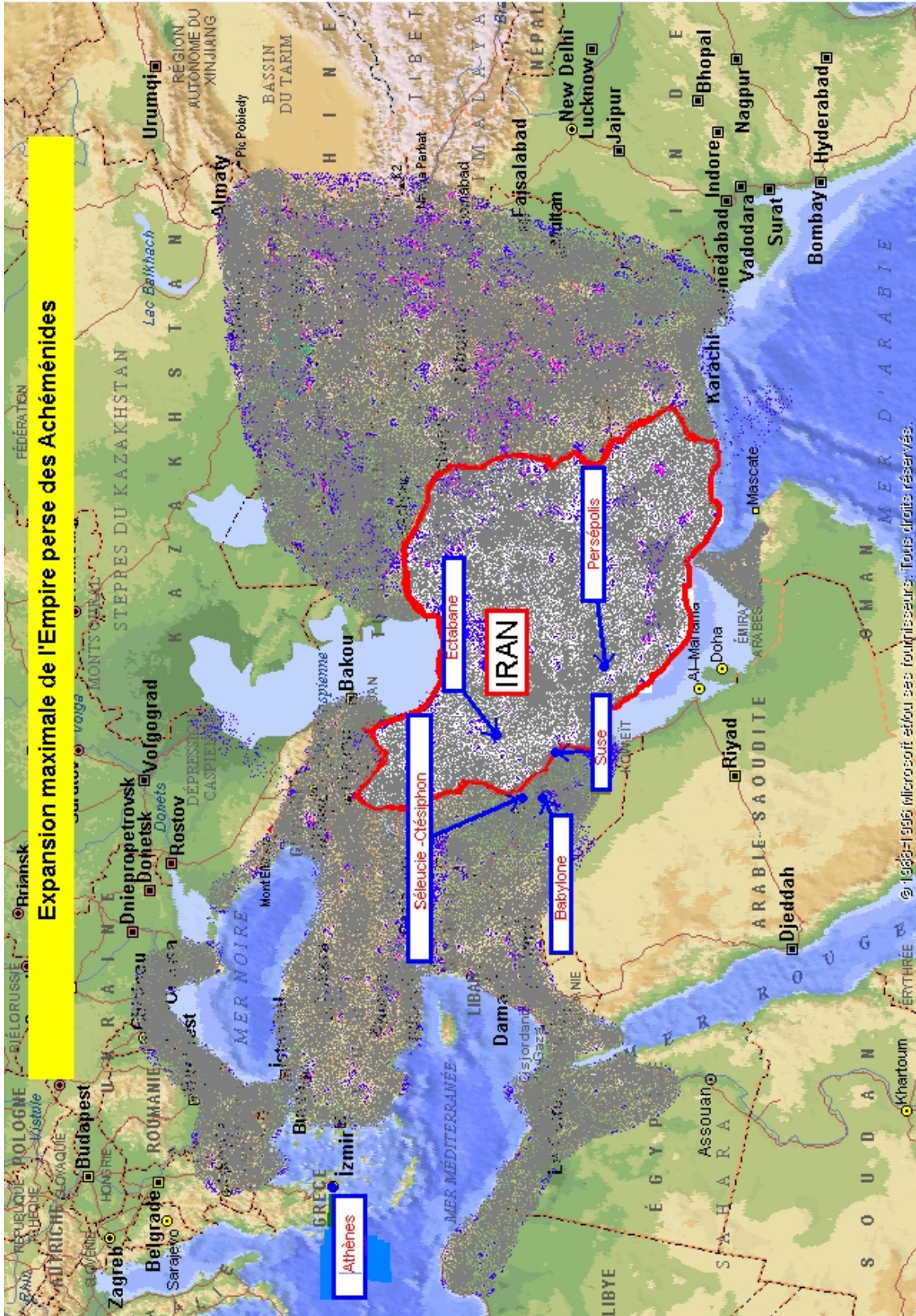
De nombreux sunnites considèrent les chiites comme des hérétiques, malgré la revendication de ces derniers d'appartenir pleinement à l'oumma. D'ailleurs, les chiites duodécimains reconnaissent le Coran, les hadith du Prophète, mais ils y ajoutent quatre livres distincts (dont deux du sheikh Mohammed al-Tûsi), les dits d'Ali (La Voie de l'éloquence) et les paroles des Imams. De même, la profession de foi est la même : « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète », mais est ajoutée la formule : « et Ali est l'ami de Dieu ».



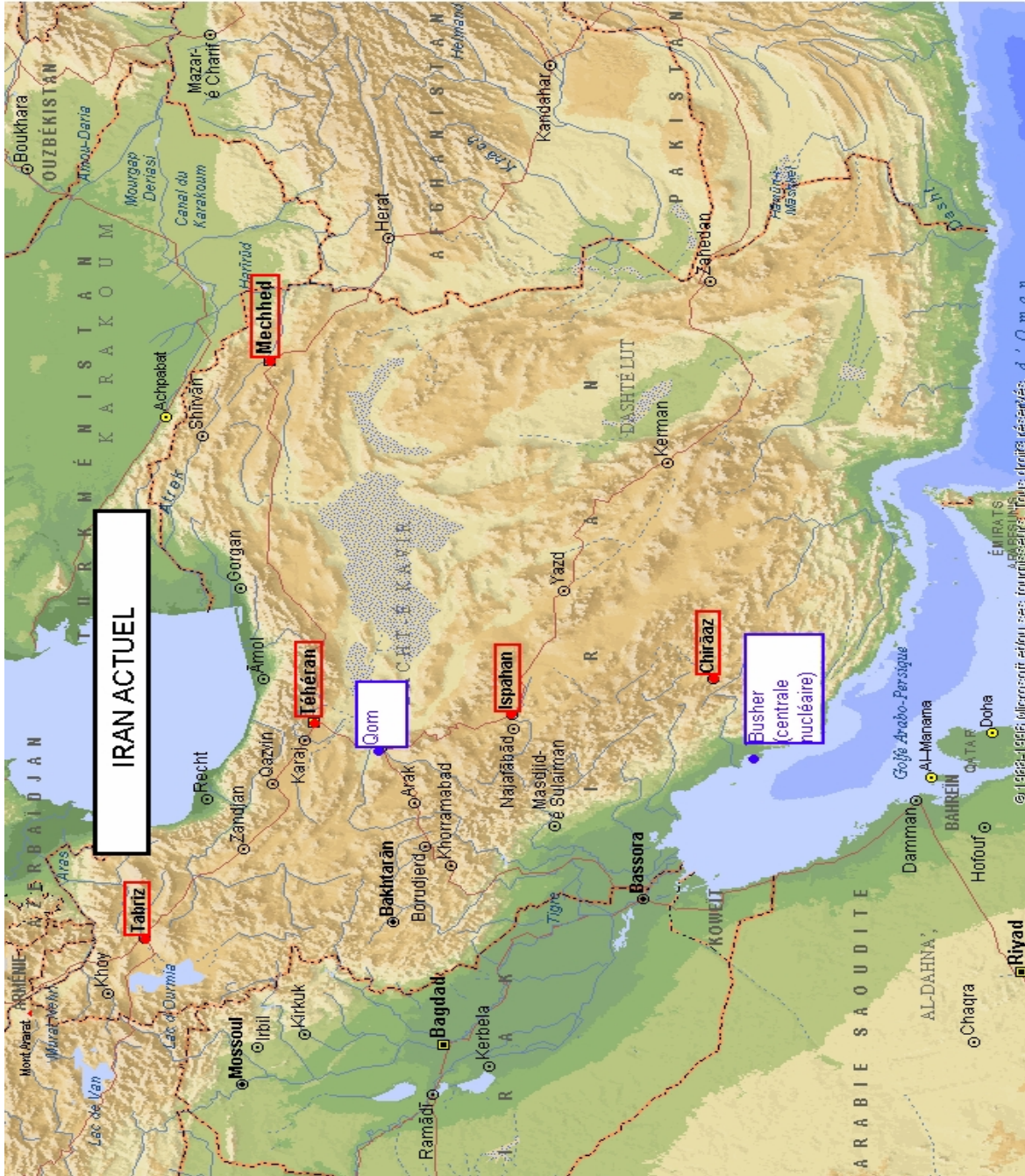
¹⁰⁹ Principalement d'origine indienne.

¹¹⁰ Dont de nombreux Libanais établis dans le commerce.

ANNEXE 4



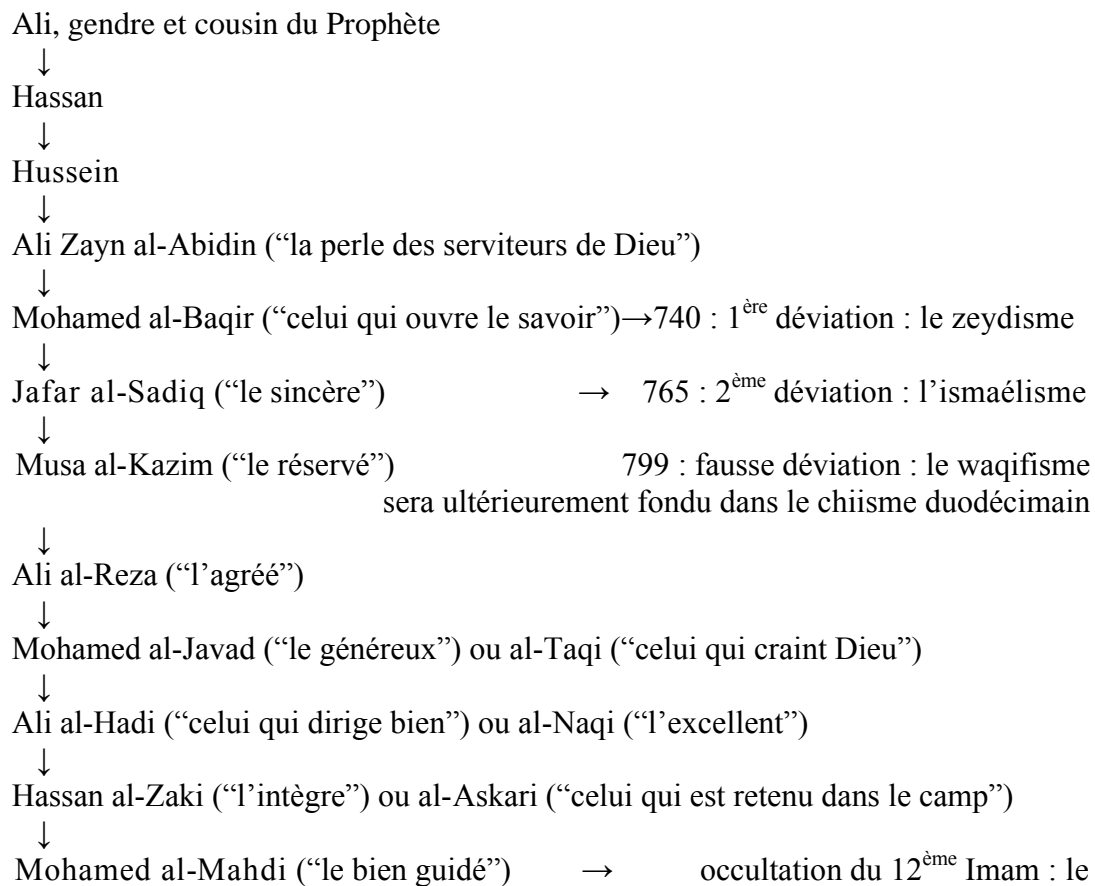
ANNEXE 5



ANNEXE 6

LES IMAMS ET LES EMBRANCHEMENTS DU CHIISME

Les différentes branches du chiisme sont essentiellement nées en fonction du nombre d'Imams qu'elles reconnaissent. Ainsi, les duodécimains tirent leur nom du fait qu'ils reconnaissent douze Imams. Ces derniers, descendants directs du Prophète par sa fille Fatima, sont :



ANNEXE 7

DEFINITIONS ET TERMES SPECIFIQUES

Certains termes relatifs au clergé chiite et à la société iranienne, nécessaires à la bonne compréhension de l'analyse, sont précisés ci-dessous :

Proche-Orient : dans son acception française, ce terme englobe, de nos jours, les pays suivants : Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Turquie, Arabie saoudite, Bahreïn, Oman, Qatar, EAU, Yémen, Iran et Irak. Au XIX^{ème} siècle, l'usage de l'adjectif « proche » permettait de diviser l'Orient en un Extrême-Orient, situé en Asie de l'Est, et un Proche-Orient, à l'est du bassin méditerranéen. Aujourd'hui, on a tendance à employer indistinctement Proche-Orient et Moyen-Orient (traduction de l'anglais Middle East), privilégiant le premier terme lorsque l'on désigne les pays limitrophes de la Méditerranée orientale.

Chiisme : signifie littéralement « shi'a », partisan, sous-entendu d'Ali.

Imam : « celui qui est devant » ; conducteur de la prière et enseignant des rudiments de la religion dans l'islam sunnite. Dans le chiisme, les Imams sont considérés comme les dépositaires du sens secret de la révélation coranique et comme les successeurs légitimes du Prophète. Ils sont donc les chefs spirituels et temporels de la communauté. L'ayatollah Khomeiny s'est auto-conféré ce titre, de manière théologiquement abusive.

Mollah : desservant du culte musulman. En Iran, ce titre est attribué de manière méprisante aux religieux qui détiennent le pouvoir à Téhéran et qui constituent un lobby clérical.

Hodjatoleslam : « preuve apodictique de l'islam » ; mollah de grade inférieur dans le clergé chiite. Titre honorifique donné à un mujtahid.

Ayatollah : de l'arabe âyatullah, qui signifie « signe miraculeux de Dieu ». Ce titre, le plus haut dans le clergé chiite, est acquis dans une université religieuse et désigne les mujtahids, ceux qui sont dignes de pratiquer l'interprétation de la volonté de l'Imam caché et ont reçu

Faqih : érudit et juriste théologien spécialiste du droit musulman. Dans le chiisme, désigne plus particulièrement un spécialiste de la jurisprudence.

Velayat e-Faqih : doctrine officielle de l'Iran, instaurée par Khomeiny, qui assure le primat du juriste théologien dans la conduite de l'Etat. Ce principe est la clé de voûte de la Constitution islamique de l'Iran.

Ijtihad : « porte de l'interprétation » ; c'est à dire la faculté de comprendre le sens caché du Coran et des hadith. Elle est définitivement fermée pour les sunnites, les derniers savants à avoir pu saisir le sens des textes sacrés ayant été les créateurs des quatre écoles juridiques. En revanche, pour les chiïtes, les Imams descendants du Prophète sont aptes à l'ijtihad, de par leur lien initial privilégié avec Mahomet. Sur Terre, ce sont les Grands ayatollahs qui pratiquent l'ijtihad.

Mujtahid : expert juridique autorisé à pratiquer l'effort d'interprétation personnelle (ijtihad). Pour atteindre le degré de mujtahid, il faut avoir étudié trois sciences littéraires (linguistique, morphologie et grammaire), trois sciences rationnelles (les Fondements, la Parole et la Logique) et trois sciences instrumentales (l'exégèse du Coran, les hadith et les biographies des rapporteurs des hadith).

Oumma : communauté des fidèles musulmans.

Hadith : « traditions » ; récit relatant le comportement du Prophète, et pouvant porter sur ses paroles, ses actes ou son silence. Les hadith ont été rapportés par différentes sources, dont la fiabilité est ou non reconnue par les différentes écoles juridiques. Les chiïtes ont leurs propres recueils, comme le kâfî, écrit au début du Xème siècle.

Sunnah : manière d'agir du Prophète, telle qu'elle a été rapportée par les hadith.

Chariah : loi révélée résultant du Coran et de la sunnah.

Fatwâ : consultation juridique rendue par un docte religieux et s'imposant, en théorie, à tout musulman ainsi qu'à tout gouvernement de la communauté islamique.

Sayyed : titre attribué aux descendants du prophète, en ligne patrilinéaire (à partir des deux fils de Fatima). Les clercs sayyed portent le turban noir en signe de deuil des Imams Hassan et Hussein. Beaucoup de lignages de sayyed sont usurpés.

Sheikh : titre respectueux donné aux mollahs âgés. Désigne, chez les chiïtes afghans et

des fidèles. Le chiisme duodécimain est parfois décrit comme constituant une cinquième école, qualifiée de jaffarite ou imamite.

Akhabâri : école du chiisme imamite fondant la jurisprudence uniquement sur les traditions reçues des Imams. S'oppose à l'école Osuli.

Osuli : école du chiisme imamite donnant aux mujtahids l'autorité suffisante pour l'application de la Loi.

Petite occultation : disparition volontaire du douzième Imam, Mohamed, à l'âge de huit ans. Il donne alors ses directives à quatre médiateurs (safirs), chargés de les transmettre aux fidèles.

Grande occultation : suite à la Petite occultation, et devant l'impossibilité de prétendre plus longtemps que l'Imam demeurerait vivant, le chiisme invente le concept de Grande occultation ; l'Imam se retire désormais définitivement aux yeux du monde et ne reviendra qu'à la fin des temps, mais quelques hommes, les Marja e-Taqlid, sont aptes, par leur savoir théologique, à interpréter les textes sacrés en son absence, et ainsi à le représenter sur Terre.

Husseiniya : Lieu spécifique dédié à la célébration du deuil de l'Imam Hussein.

Hezbollah : « parti de Dieu » ; nom revendiqué par certains groupes chiites radicaux, en particulier au Liban et en Iran.

Khom : dîme religieuse chiite obligatoire, correspondant à un cinquième de certains bénéfices, versée au marja e-taqlid ou à son représentant désigné.

Zakât : aumône légale et obligatoire versée aux indigents. La zakât procède de la notion selon laquelle tous les biens terrestres appartiennent avant tout à Dieu.

Khan : « chef » ; titre prestigieux de souveraineté donné aux chefs des dynasties safavides, tatares et mongoles.

Agha Khan : titre donné au chef spirituel et religieux des Ismaéliens indo-pakistanaï.

Asaf Khan : titre nobiliaire utilisé en Perse et en Inde à l'époque des Moghols.

Etemad e-Daulat : grand vizir à l'époque des Safavides.

ANNEXE 8

FATIMA, FILLE DU PROPHETE

Il est difficile de comprendre l'idéologie chiite imamite sans intégrer l'importance que revêt l'image de Fatima pour ses clercs et croyants.

Pour ceux-ci, Fatima est le lien sacré entre Mahomet et la lignée des Imams. De plus, c'est elle qui, dès la désignation d'Abou Bakr comme calife, prend la défense de la cause de son mari Ali et entre en querelle avec Aïsha, jeune veuve du Prophète défendant la cause de la tradition bédouine (donc du sunnisme). La légende chiite rapporte d'ailleurs que, suite à une querelle avec cette dernière, Fatima aurait perdu son troisième fils, Muhsin, mort-né la semaine suivant la mort de Mahomet.

Très attachés l'un à l'autre, Mahomet et Fatima se sont voués une grande admiration réciproque, à tel point que Fatima ne survivra que 75 jours à la disparition de son père, décédant à l'âge de 29 ans.

Pour les chiites, en particulier l'ayatollah Shariati qui lui a consacré de nombreuses lignes, Fatima représente l'essence même de la féminité, opposée en cela à l'image d'objet sexuel qui serait celle donnée à la femme par le capitalisme et l'Occident. De même, l'Imam Khomeiny s'est adressé aux iraniennes comme à des être humains à part entière, leur reconnaissant un rôle important dans la Révolution. Dans ce cadre, le port du tchador n'a d'autre but, selon la religion, que de leur permettre de conserver leur dignité et leur intégrité, et ne les empêche nullement d'accéder, par exemple, à l'éducation scolaire et au monde du travail, contrairement à la vision wahhabite.



ANNEXE 9

ELEMENTS BIOGRAPHIQUES RELATIFS A
RUHOLLAH KHOMEINY

Ruhollah al Mussawi al Khomeiny est né dans la ville de Khomeyn, en Iran, le 24 septembre 1902.

Son père, Mustafa al Mussawi, qui était sayyed et avait étudié les sciences religieuses dans la ville irakienne de Najaf, était reconnu comme l'un des grands docteurs religieux de son époque. Les tortures infligées par la police iranienne entraînèrent sa mort six mois seulement après la naissance de son fils.

Khomeiny part à son tour étudier à Najaf, sous la direction du sheikh Abdelkrim al Hairi, qu'il suit ensuite à Qom jusqu'à sa mort, en 1937. A ce moment-là, Khomeiny a déjà atteint le niveau de l'ijtihad, et commence à être reconnu pour sa science religieuse, mais il étudie également la philosophie et la morale. Durant cette période, il forme plus de 500 étudiants comme mujtahids, basant son enseignement non seulement sur l'apprentissage d'un savoir mais également sur une prise de conscience religieuse. Il se distingue lui-même par un intérêt affirmé pour la question politique.

Dès l'âge de 25 ans, il rédige des écrits contre le « complot du colonialisme contre le monde musulman », et s'oppose au shah. Il s'oppose publiquement au régime oppressif de ce dernier, notamment lors de son rétablissement sur le trône, en 1953, avec l'aide des Etats-Unis. La pétition qu'il co-signa, en 1963, contre le référendum organisé par le régime relatif au projet de Révolution blanche, entraîne son arrestation et son emprisonnement à Téhéran. Après neuf mois, sous la pression de l'opinion publique nationale et étrangère (chiites irakiens), il est libéré et revient triomphalement à Qom, reprenant de plus belle ses critiques contre le régime. En 1964, ses excès verbaux entraînent son exil en Turquie, avec son fils Mustafa, puis en Irak. Là, depuis Najaf, il continue à s'adresser au peuple iranien par le biais de tracts, d'ouvrages, de conférences et de fatwas, et encourage également la cause palestinienne en appelant au jihad contre le sionisme. C'est à cette période qu'il écrit Velayat e-Faqih (Le gouvernement islamique), dans lequel il expose les

gouvernement et la fin du régime impérial. Le 9 février, les militaires abandonnent le combat et un gouvernement provisoire est installé après la fuite de M. Bakhtiar.

Ruhollah Khomeiny décède à Téhéran, le 4 juin 1989, et est inhumé près du cimetière Behesté Zahra, où un mausolée est dédié à sa mémoire et confié à la gestion de son petit-fils, Sayyed Hassan.

Le testament politique de l'Imam Khomeiny :

« Nous sommes fiers que nos Saints Innocents (qu'ils soient bénis) aient connu la détention et l'exil dans la voie de la transcendance de l'islam et dans celle de l'application des prescriptions du Coran, dont l'une des dimensions est la création d'un Etat de justice, et nous sommes fiers qu'ils soient finalement tombés en martyrs pour avoir essayé de renverser les gouvernements iniques et les gens du Tâghoute (le Veau d'or, l'Argent) en leur époque.

Nous sommes fiers de vouloir réaliser les objectifs du Coran et de la Tradition, et que les différentes couches de la population sacrifient sans compter ce qui leur est cher, dans le chemin de Dieu.

Nous sommes fiers que les femmes, jeunes ou âgées, soient présentes sur les scènes culturelle, économique et militaire, et se dépensent, aux côtés des hommes, et même mieux qu'eux, dans la voie du développement de l'islam... ».



ANNEXE 10

ELEMENTS BIOGRAPHIQUES RELATIFS A

ALI KHAMENEI

Ali Khameneï est né à Machad, en Iran, en 1939.

Il se rend dès 1957 à Najaf afin de poursuivre des études islamiques, durant une année, puis à l'Ecole de théologie de Qom où il est élève des ayatollahs Khomeiny, Boroudjerdi et Hâeri.

Arrêté à deux reprises par la SAVAK, en 1963, il est emprisonné dans la prison d'Etat de Ghézel-Ghalé jusqu'en 1967, pour activités politiques et religieuses (il aurait organisé illégalement des cours de dogme religieux). La poursuite de ces activités, et notamment la volonté d'instaurer par la violence une société religieuse, le conduisent de nouveau en prison, en 1974, pour une année.

Enseignant le dogme et la jurisprudence islamique au Centre des sciences religieuses de Machad, il est l'auteur de nombreux ouvrages traitant de ces questions, mais également de poèmes et d'ouvrages historiques.

Lors de la Révolution de 1979, il forme, avec les hodjatoleslams Rafsandjani et Ardébili, le Parti de la République Islamique (PRI), vitrine politique des religieux radicaux du Hezbollah. En 1979, il est nommé successivement membre du Conseil révolutionnaire islamique, responsable de ce même conseil au ministère de la Défense, et Imam de la prière du Vendredi par l'ayatollah Khomeiny. Le 6 avril 1981, il échappe de peu à un attentat dans lequel il perd la main droite.

L'Imam Khomeiny entérine son élection comme Président de la République, le 13 juillet 1981, puis de nouveau le 13 juin 1985. A la mort de ce dernier, il est désigné par le Conseil des experts comme nouveau Guide de la Révolution islamique.

ANNEXE 11

LE VELAYAT E-FAQIH

L'ouvrage de l'Imam Khomeiny, publié en 1971 et titré Velayat e-Faqih, précise : « Si une personne compétente, répondant aux critères du Faqih, vient à former un gouvernement, elle jouira de la même autorité que le Prophète Mahomet dans le gouvernement de la société. Il incombe à chacun de lui obéir ».

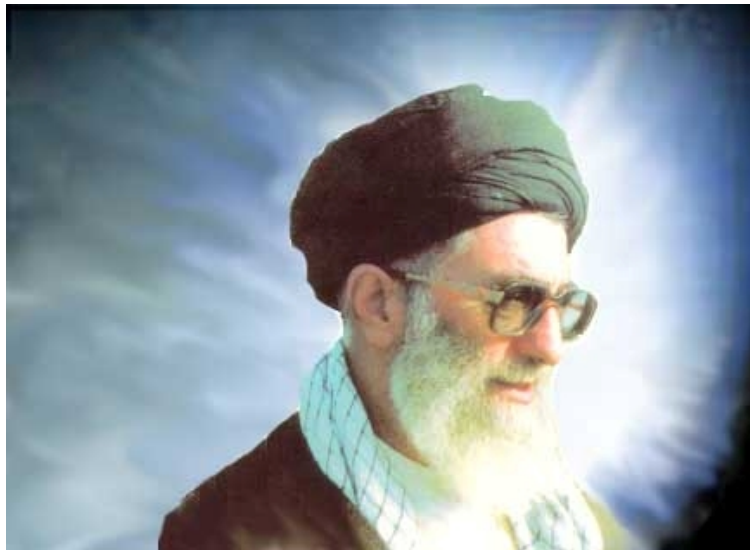
Cette théorie du primat du savant religieux sur le politique avait déjà été avancée, il y a 150 ans, par un sheikh chiite, Ahmed al-Narraqui, soulevant à l'époque l'opposition virulente des dignitaires chiites pour qui le seul pouvoir valable est celui de l'Imam, interdisant donc celui d'un clerc sur la société civile.

L'article 57 de la Constitution précise que « les branches législative, exécutive et judiciaire de la République islamique d'Iran sont sous la supervision du Vali e-Faqih et de l'Imam de l'oumma islamique ».

L'article 110 définit les pouvoirs détenus par le Vali e-Faqih :

- déterminer la politique générale de la République islamique en consultation avec le Conseil de détermination des intérêts de l'Etat,
- superviser la bonne application de la politique générale,
- ordonner les référendums,
- assumer le commandement suprême des forces armées,
- déclarer la guerre, la paix et la mobilisation des troupes,
- nommer, destituer et accepter la démission :

- résoudre les différends et normaliser les relations entre les trois branches du pouvoir (exécutif, législatif et judiciaire),
- résoudre, par le biais du Conseil de détermination des intérêts de l'Etat, les problèmes qui ne peuvent être résolus autrement,
- signer le décret de nomination du Président de la République après les élections populaires. La compétence des candidats présidentiels, conformément aux conditions stipulées par la Constitution, doit être approuvée avant les élections par le Conseil de surveillance et confirmée par l'Imam pendant le premier tour des élections,
- mettre un terme au mandat présidentiel pour des raisons d'intérêt national, à la suite d'un verdict de la Cour suprême confirmant la violation de ses devoirs légaux, ou un vote de méfiance de l'Assemblée islamique consultative, conformément à l'article 89,
- gracier et commuer les peines des condamnés conformément aux critères islamiques et à la suite d'une requête du chef du pouvoir judiciaire.



ANNEXE 12

LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

Suite au référendum d'avril 1979 déclarant l'Iran République islamique, la Constitution, adoptée le 15 novembre de la même année et modifiée en août 1989¹¹², précise le fonctionnement et la structure de l'Etat iranien, dont le système administratif et politique demeure très centralisé à partir de Téhéran. Précisons que l'âge de la majorité électorale en Iran est de 15 ans.

LE GUIDE DE LA REVOLUTION ISLAMIQUE

Désigné à vie par l'Assemblée des experts, il est le véritable chef de l'Etat iranien et le garant de la survie du régime. Il exerce notamment son influence sur le ministère du Renseignement et les nombreuses Organisations Non Gouvernementales (ONG) islamistes iraniennes.

Le Guide est actuellement l'hodjatoleslam Ali Khameneï.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE

Il est élu au suffrage universel direct à deux tours, pour un mandat de quatre ans renouvelable. Depuis la réforme constitutionnelle de 1989, son rôle s'apparente plus à celui d'un Premier ministre qu'à celui d'un chef d'Etat.

Pour être accepté par le Conseil des gardiens, tout candidat à la Présidence doit être une personnalité religieuse ou politique reconnue, être d'origine ou de nationalité iranienne, et être dévoué à l'islam et au régime de la République islamique

Le Président de la République est actuellement l'ayatollah Mohammed Khatami.

L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE ISLAMIQUE (MAJLIS)

Composé de 290 députés élus au suffrage universel, ce Parlement législatif comprend un représentant de la communauté zoroastrienne, un de la communauté juive et trois de la communauté chrétienne. Les dernières élections ont eu lieu en 1980, 1984, 1988, 1992, 1996 et les 18 février et 5 mai 2000. Le Majlis a succédé, le 19 juillet 1980, au Conseil de la Révolution qui avait fonctionné entre février 1979 et le 17 juillet 1980. Le Majlis peut voter la défiance envers le Président de la République (mais elle doit être confirmée par le Guide), alors que ce dernier ne dispose pas de la possibilité de dissoudre le Majlis.

Depuis les élections du 18 février 2000, la répartition des sièges est la suivante : 170 au Front du 23 mai (coalition des réformateurs) ; 52 aux Partisans de l'Imam et du Guide spirituel (coalition des conservateurs) ; 4 aux Indépendants. Dix sièges sont occupés par des femmes.

Le Majlis est actuellement présidé par M. Mehdi Karroubi, qui avait déjà occupé ces mêmes fonctions entre 1989 et 1992.

LE CONSEIL DES GARDIENS DE LA CONSTITUTION

Le rôle de cette institution correspond sensiblement à celui du Conseil constitutionnel français. Composé de 12 membres désignés pour six ans (six religieux nommés par le Guide et six juristes élus par le Majlis sur proposition du pouvoir judiciaire), sa principale fonction est de veiller à la conformité des lois à la Constitution et à l'islam, ce dernier aspect étant exclusivement assuré par les six membres religieux. Toutes les lois votées par le Majlis doivent obtenir l'approbation du Conseil. Toutefois, il ne peut de lui-même procéder à une annulation en cas d'incompatibilité ; c'est alors le Conseil de discernement de l'intérêt supérieur du régime qui arbitre le différent.

C'est également ce Conseil qui se prononce sur les candidatures aux élections présidentielles, législatives ou à l'Assemblée des experts, sur une base essentiellement idéologique (article 99 de la Constitution). Ses décisions sont sans appel.

LE CONSEIL DE DISCERNEMENT DE L'INTERET SUPERIEUR DU REGIME

au Guide, au détriment de celle représentée par le Président de la République ou la majorité parlementaire.

Actuellement, ce Conseil est présidé par l'ancien Président de la République, Hachemi Rafsandjani, et son secrétaire est Mohsen Rezayi, ancien commandant en chef des Pasdarans et adversaire irréductible du Président Khatami.

LE CONSEIL SUPREME DE SECURITE NATIONALE

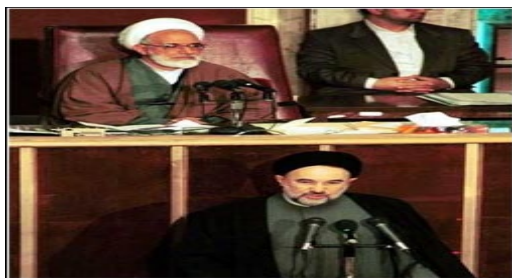
Ce Conseil est chargé de définir la politique étrangère et de défense, et supervise les forces armées. Il coordonne également les actions de renseignement. Présidé par le Président de la République, il comprend le chef du pouvoir judiciaire, le président du Majlis, les ministres du Renseignement, des Affaires étrangères et de l'Intérieur, le chef d'Etat-major des armées, le responsable de la Planification et du Budget et deux représentants du Guide.

Son secrétaire général est actuellement M. Rouhani, également membre de l'Assemblée des Experts.

LE POUVOIR JUDICIAIRE

Il est omniprésent dans la vie politique et religieuse iranienne, puisqu'il peut juger les clercs à travers le Tribunal du Clergé.

Son chef, actuellement l'ayatollah Yazdi, est nommé par le Guide et désigne à son tour le Procureur général et le chef de la Cour suprême.



ANNEXE 13

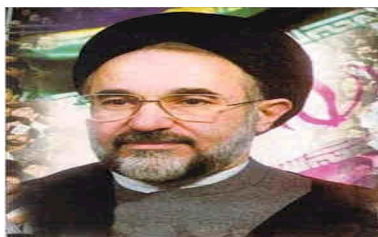
ELEMENTS BIOGRAPHIQUES RELATIFS A
MOHAMMED KHATAMI

L'ayatollah Mohammed Khatami est né à Ardakan, dans la province de Yazd, en 1943.

Son père, Ruhollah, était un ayatollah réputé et sa famille descend du Prophète. En 1961, titulaire d'une licence de philosophie de l'Université d'Ispahan, il rejoint l'Ecole théologique de Qom pour suivre des études philosophiques, et passe conjointement une maîtrise à l'Université de Téhéran.

Jusqu'en 1979, il lutte politiquement contre le régime du shah, en collaboration avec l'ayatollah Mohammed Montazéri. Après la Révolution, il prend la tête du Centre islamique de Hambourg, en Allemagne, avant d'être élu au Parlement iranien, en 1980, puis d'être nommé par l'Imam Khomeiny comme dirigeant de l'Institut de presse Kayan, en 1981. En 1982, il devient ministre de la Culture et de l'Orientation islamique, puis est reconduit à ce poste en 1989. En 1996, il est membre du Conseil supérieur de la Révolution culturelle, dont il devient président.

Le 23 mai 1997, face à son principal challenger, le conservateur Ali Akbar Nateq-Nouri, il est élu cinquième Président de la République islamique d'Iran.



BIBLIOGRAPHIE

L'analyse contenue dans ce mémoire, arrêtée en date du 20 mars 2001, s'est appuyée sur les sources documentaires ouvertes suivantes :

OUVRAGES LIVRESQUES

SOURDEL Dominique, L'islam - Collection Que sais-je ? Avril 1999

HALM Heinz, Le chiisme, PUF, 1995

RICHARD Yann, L'islam chiite, Fayard, 1991

THUAL François, Géopolitique du chiisme, arléa, 1995

CARRE Olivier, Le nationalisme arabe, Payot, 1993

TOSCANE Luiza, L'islam, un autre nationalisme ?, L'Harmattan, 1995

JEANDET Noël, Un Golfe pour trois rêves

CHEVENEMENT JEAN-Pierre, Le vert et le noir, 1995

WATT W. Montgomery, La pensée politique de l'islam, PUF, 1995

MODHAFFAR Mohammed Redhâ, Les croyances du chiisme, La Cité du Savoir,

BONNET Yves, La trahison des ayatollahs, Picollec, 1995

De WAEL Henri, Le droit musulman, Notes africaines, asiatiques et caraïbes, 1993

DELAFON Gilles, Beyrouth, les soldats de l'islam, Stock, 1989

TUSI Nasîroddîn, La convocation d'Alamût, Editions de l'UNESCO, 1996

KHOSROKHAVAR Farhad. L'utopie sacrifiée. FNSP. 1993

REVUES SPECIALISEES

RICHARD Yann, Une perestroïka iranienne, Les Cahiers de l'Orient (LCO), 1990

HOURCADE Statut de la terre et révolution islamique, LCO, 1990

JOURI Siyavosh, Le pragmatisme politique après la mort de Khomeiny, LCO, 1990

RAUFER Xavier, L'affaire Rusdie : une chronologie, LCO, 1989

IRANDOUST Koucha, Diplomatie : théorie et pratique, LCO, 1990

CLAWSON , La situation économique : prospective et politique, LCO, 1990

CHABBI Jacqueline, Les trois grands courants, Historia spécial, décembre 1999

LEVALLOIS Agnès, Qu'est-ce qu'un ayatollah ?, Historia spécial, décembre 1999

LEVALLOIS Agnès, Sous la menace de la fatwa, Historia spécial, décembre 1999

AMIRI-AFRIT Wahiba, Les femmes, de l'émancipation à la soumission, Historia spécial, décembre 1999

BAILLET Philippe, Le chiisme ou les fils d'Allah divisés, Histoire magazine, 1980

BALTA Paul et RULLEAU Claudine, La révolution des mollahs, Histoire magazine, 1980

TRINCOURT Bernard, La Perse, carrefour de l'univers antique, Histoire magazine, 1980

BRARD Jean-Claude, Ispahan, la moitié du monde, Histoire magazine, 1980

PAHLAVI Mohammed Reza , Trente ans de Révolution blanche, Histoire magazine, 1980

ASFAHANI Redha, Iran : la guerre des turbans, le nouvel Afrique Asie

VOGEL Philippe, Iran : le chemin laborieux des réformes, Cyberscopie, février 1999

GALLOIS Pierre-Marie, Iran : vers une stature internationale, Géopolitique, janvier 1999

MANNA Haytham, Nationalisme

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Sénat français, L'iran en transition, Rapport d'information de la commission des Affaires étrangères du Sénat à la suite d'une mission effectuée en Iran du 14 au 21 avril 2000

Iran : les démocrates pris en otages, Rapport de situation de la FIDH, février 1999

MILLWARD William, La religion et le dilemme du pouvoir en Iran, Service canadien du renseignement et de sécurité (SCRS), avril 1992

MILLWARD William, La direction dans la République islamique d'Iran et la hiérarchie de l'islam chiite, SCRS, janvier 1994

MILLWARD William, Endiguement de l'Iran, SCRS, novembre 1995

Tendances du terrorisme , SCRS, décembre 1999

République islamique d'Iran, Rapport présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies, octobre 1998

ROY Olivier, Audition par la commission des Affaires étrangères du Sénat français, 15 mars 2000

ARTICLES DE JOURNAUX

KIAN-THIEBAULT Azadeh, La révolution iranienne à l'heure des réformes, Le Monde diplomatique, janvier 1998

GRESH Alain, L'enjeu iranien, Le Monde diplomatique, juin 1998

RAMONET Ignacio, Réformes en Iran, Le Monde diplomatique, mars 2000

ROULEAU Eric, En Iran, islam contre islam, Le Monde diplomatique, juin 1999

SALAMATIAN Ahmad, Affaibli, le régime iranien choisit la prudence, Le Monde diplomatique, septembre 1990

GRESH Alain, Qui a tué l'ayatollah Mohamed Sadek al Sadr ?, Le Monde diplomatique,

JAAFAR , Damas fait ses emplettes à Moscou, l'Iran cautionne, CI

AHMADZADE ,Conseils au nouveau Président pour sortir le pays de l'isolement, CI

TAHIRI , Un libanais, guide spirituel du chiisme ? Téhéran fait la moue, CI

KEPEL , Islamisme, la fin d'une utopie, Le nouvel observateur

LORIEUX Claude, La stratégie politique du Hezbollah, Le Figaro, 1^{er} mars 2000

MICHEL Serge, Radicalisation politique à Téhéran, Le Figaro, janvier 2000

DEPECHE DE PRESSE

L'Iran n'aurait aucun pouvoir ou influence sur le Hezbollah, Reuters, 22 octobre 2000

Washington accuse l'Iran de continuer à soutenir le terrorisme, AFP, 29 novembre 1999

L'Iran entend prendre la tête du soutien à la nouvelle Intifada, AFP, 2 octobre 2000

L'Iran célèbre le 21^{ème} anniversaire de l'occupation de l'ambassade américaine, AFP, 2 novembre 2000

Le Hezbollah libanais, héraut de la cause arabo-musulmane, AFP, 9 octobre 2000

Le débat sur la présence syrienne au Liban est désormais public, AFP, 29 septembre 2000

INSTITUT DU MONDE ARABE (IMA)

L'expansion de l'islam, IMA, 1997

Du réformisme aux indépendances, IMA, 1997

INTERNET

L'individu dans le monde turco-iranien – CERI

Biographies des ayatollahs Khomeiny, Khameneï, Khatami

La situation actuelle du pouvoir et les fractions en présence, KAR (organe de l'OGFPI),
1997

EMISSION TELEVISEE

RAMADE Frédéric, Iran : révolutions, Arte, le dessous des cartes, juin 2000